



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CANADA : TRACER LA VOIE POUR ASSURER UN AVENIR COMPÉTITIF

**Rapport du Comité permanent de l'industrie et
de la technologie**

Joël Lightbound, président

**MARS 2023
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
AU CANADA : TRACER LA VOIE POUR
ASSURER UN AVENIR COMPÉTITIF**

**Rapport du Comité permanent
de l'industrie et de la technologie**

**Le président
Joël Lightbound**

MARS 2023

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGIE

PRÉSIDENT

Joël Lightbound

VICE-PRÉSIDENTS

Rick Perkins

Sébastien Lemire

MEMBRES

Han Dong

Nathaniel Erskine-Smith

Andy Fillmore

Iqwinder Gaheer

Bernard Généreux

Viviane Lapointe

Brian Masse

Brad Vis

Ryan Williams

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Scott Atchison

Taylor Bachrach

George Chahal

Adam Chambers

Michael Coteau

Gérard Deltell

L'hon. Ed Fast

Tracy Gray

Jasraj Singh Hallan

Michael Kram

Wayne Long

John Nater
Alain Therrien
Tony Van Bynen

GREFFIER DU COMITÉ

Michael MacPherson

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Sarah Lemelin-Bellerose, analyste
Scott McTaggart, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE ET DE LA TECHNOLOGY

a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié petites et moyennes entreprises et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CANADA : TRACER LA VOIE POUR ASSURER UN AVENIR COMPÉTITIF	9
Introduction.....	9
La situation que vivent les petites et moyennes entreprises	10
Contexte.....	10
Les contrecoups de la pandémie et les défis actuels des PME.....	11
Le manque de prévisibilité de la reprise après la COVID-19	11
Les perspectives pour les PME en 2022.....	14
Les perturbations dans les chaînes d’approvisionnement	14
Le coût à la hausse des intrants	16
Une réforme de la <i>Loi sur la concurrence</i>	17
Les marchés numériques.....	20
Les modifications à la <i>Loi sur la concurrence</i>	23
D’autres possibilités de réforme.....	25
Alléger le fardeau réglementaire.....	28
La fragmentation de la réglementation	31
Les pénuries de main-d’œuvre	32
Les tendances à long et à court terme	36
L’immigration.....	39
Les programmes des travailleurs temporaires.....	40
Les programmes d’immigration permanente.....	43
La formation axée sur les compétences et les accréditations.....	45
Accroître la participation au marché du travail.....	47
Les femmes	47

Les travailleurs âgés	48
Améliorer la productivité grâce à la technologie.....	48
Autres défis auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises	50
Observations et recommandations.....	53
La situation que vivent les petites et moyennes entreprises.....	54
La réforme de la <i>Loi sur la concurrence</i>	55
Alléger le fardeau réglementaire.....	56
Les pénuries de main-d'œuvre.....	58
Autres défis	62
ANNEXE A	63
ANNEXE B LISTE DES TÉMOINS	69
ANNEXE C LISTE DES MÉMOIRES.....	75
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	77
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA.....	81
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	83

SOMMAIRE

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont la pierre angulaire de l'économie canadienne, car elles emploient la plupart des salariés du secteur privé et génèrent la majorité du produit intérieur brut lié à ce secteur. En avril 2022, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes a donc décidé de procéder à une étude sur ces entreprises si essentielles, en portant une attention particulière aux difficultés qu'elles éprouvent en raison de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de la réglementation, des obstacles à la concurrence et des pénuries de main-d'œuvre.

Après avoir entendu 65 témoins dans le cadre de 10 réunions, le Comité a constaté que les PME au Canada sont à un point d'inflexion. Ayant survécu aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19, un grand nombre d'entreprises cherchent maintenant à se tracer un plan pour l'avenir dans la « nouvelle normalité », qui n'est pas encore bien définie. De plus, les PME doivent maintenant composer avec les nouvelles tendances à long terme de l'économie canadienne, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre et la numérisation de plus en plus poussée.

Dans cet environnement complexe, les PME ont plus que jamais besoin de former un partenariat avec les gouvernements pour leur apporter du soutien au besoin et faire la lumière lorsque c'est possible. Dans certains cas, il s'agit pour le gouvernement de mettre en place de nouveaux programmes adaptés à la nouvelle réalité, mais bien souvent, il s'agit de régler de manière urgente des questions de longue date. En particulier, le Comité estime que le gouvernement du Canada peut en faire plus pour réduire les coûts liés à la réglementation et pallier les pénuries de main-d'œuvre qui persistent. Il est également d'avis que la *Loi sur la concurrence* pourrait être revue en profondeur afin d'offrir au Bureau de la concurrence de meilleurs outils pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, surtout dans les marchés numériques, et ainsi favoriser la compétitivité des PME.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada renforce la capacité des petites et moyennes entreprises à faire partie des nouvelles chaînes d'approvisionnement créées grâce à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, notamment dans le cadre de ses stratégies visant d'importants secteurs. Cela devrait se faire en collaboration avec les partenaires économiques traditionnels du Canada dans le cadre d'initiatives destinées à rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes et durables pour toutes les entreprises canadiennes..... 54

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage d'offrir des aides ciblées aux petites et moyennes entreprises aux prises avec des perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement..... 55

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada mène de vastes consultations concernant les propositions de modifications à la *Loi sur la concurrence*. Ces consultations devraient porter notamment sur les éléments suivants :

- une réévaluation des objectifs stratégiques qui sous-tendent le droit en matière de concurrence ainsi que d'éventuelles modifications à l'énoncé de l'objet;
- les aspects techniques de la *Loi sur la concurrence*, comme la défense des gains en efficacité;
- la possibilité de faire du Bureau de la concurrence un organisme autonome distinct d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada..... 55

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada cherche à corriger le déséquilibre des pouvoirs auquel se heurtent les petites et moyennes entreprises qui intègrent les marchés numériques dans le cadre de sa réforme de la *Loi sur la concurrence*, en en faisant une priorité, ainsi que dans le cadre d’initiatives législatives dans des domaines connexes. 56

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada privilégie l’efficacité dans ses efforts continus de modernisation de la réglementation afin d’alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur les petites et moyennes entreprises. Dans tous les cas, le gouvernement devrait s’assurer que la réglementation sert véritablement l’intérêt public, favorise la concurrence et n’entrave pas inutilement le développement de nouveaux marchés. 57

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada redouble d’efforts pour réduire les obstacles au commerce intérieur et faciliter la mobilité de la main-d’œuvre, y compris en renégociant l’*Accord de libre-échange canadien*. 57

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada entreprenne dans les plus brefs délais une révision complète du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour mieux l’adapter aux besoins des petites et moyennes entreprises, tout en évitant les répercussions négatives sur les salaires et les conditions d’emploi des travailleurs canadiens. Le gouvernement fédéral doit impérativement consulter les autres ordres de gouvernement afin d’assurer une meilleure collaboration et moins de dédoublement des initiatives. Le gouvernement doit également procéder à l’élargissement des possibilités permettant aux travailleurs étrangers temporaires d’immigrer de façon permanente au Canada. 58

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada simplifie le processus d'embauche de travailleurs étrangers temporaires pour les employeurs en acceptant d'élargir certaines catégories de travailleurs dont les tâches et les compétences sont similaires, notamment pour le personnel en restauration, en agriculture et en construction..... 59

Recommandation 9

En tenant compte des priorités des établissements d'enseignement pour les étudiants étrangers et du contexte stratégique en évolution, notamment des besoins dans les établissements situés dans les régions rurales dites « éloignées », que le gouvernement du Canada :

- **examine et clarifie la logique du Programme des étudiants étrangers, en particulier ses résultats attendus;**
- **déploie des efforts pour encourager les étudiants étrangers à s'établir de façon permanente au Canada, et plus particulièrement en région;**
- **revoie, au besoin, les critères du Programme pour les permis étudiants afin de permettre l'acceptation d'un plus grand nombre d'étudiants en provenance de pays francophones;**
- **modifie les conditions des permis d'études afin de permettre aux étudiants étrangers de participer à des stages coop qui font partie de leur programme d'études sans avoir à obtenir un permis de travail distinct..... 59**

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada ajoute des normes de service pour l'ensemble de ses programmes d'immigration, comme il le fait pour les demandes de citoyenneté, en ayant recours à la *Loi sur les frais de service* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour demander au ministère de rendre plus de comptes à ceux auprès desquels il perçoit des frais de service. 59

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada présente un plan assorti d'échéanciers clairs pour moderniser et améliorer ses programmes d'immigration économique afin d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences des immigrants et les besoins du marché du travail et d'attirer les travailleurs possédant les talents les plus recherchés. Dans ses efforts de modernisation, le gouvernement devrait prendre en compte les propositions novatrices du secteur privé, comme les visas pour des entreprises de technologies à fort potentiel qui permettraient à des travailleurs étrangers hautement qualifiés d'accéder au marché du travail canadien sans avoir besoin d'une offre d'emploi. 60

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada présente un plan assorti d'échéanciers clairs pour renouer avec les normes de service en matière de délais de traitement et réduire ces délais de manière générale, en accordant une attention particulière aux demandes d'immigration dans le volet économique..... 60

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux, trouve des solutions concrètes et rapides aux problèmes persistants de la reconnaissance des titres de compétence étrangers et aux obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés afin de donner accès à une main-d'œuvre recherchée pour combler les manques de personnel. 61

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada favorise l'adoption de nouvelles mesures incitatives, fiscales ou autres, pour maintenir dans la population active les travailleurs qui approchent de l'âge de la retraite ou qui l'ont atteint. 62

Recommandation 15

Que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie cherche des moyens d'alléger la charge que représentent, surtout pour les petites et moyennes entreprises, les frais excessifs imposés sur les transactions par carte de crédit, notamment en plafonnant ces frais..... 62

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada examine les difficultés qu'ont les petites et moyennes entreprises à protéger leur propriété intellectuelle..... 62



LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU CANADA : TRACER LA VOIE POUR ASSURER UN AVENIR COMPÉTITIF

INTRODUCTION

Le 8 avril 2022, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie (le Comité) a adopté la motion suivante :

Que [...] le Comité entreprenne une étude sur la pénurie de main-d'œuvre et la productivité de nos petites et moyennes entreprises (PME), en mettant l'accent sur 1) la pénurie de la main-d'œuvre; 2) les exigences réglementaires et la bureaucratie; 3) les contraintes de la chaîne d'approvisionnement; 4) l'inflation; 5) la compétitivité; 6) la réforme de la *Loi sur la concurrence* et toute autre question relative à la concurrence, et que les témoignages et les documents recueillis par le Comité durant la 43^e législature au sujet de l'étude soient pris en considération par le Comité durant la session en cours¹.

Dans le cadre de son étude, le Comité a tenu 10 réunions, entendu 65 témoins et reçu trois mémoires.

Les témoins ont abordé un large éventail de questions ayant une incidence sur la compétitivité des PME au Canada. Certaines, telles que les pénuries de main-d'œuvre et le fardeau réglementaire, touchent les entreprises dans l'ensemble des secteurs et des régions. Les témoins ont aussi décrit des problèmes ayant une incidence sur leur industrie. Le Comité a également entendu des spécialistes de la concurrence, qui ont décrit comment la législation et la réforme de la *Loi sur la concurrence* pourraient améliorer la compétitivité des PME.

1 Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes [INDU], [*Procès-verbal*](#), réunion n° 17, 8 avril 2022.



LA SITUATION QUE VIVENT LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Contexte

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) définit une PME comme étant un établissement commercial comptant entre 1 et 499 employés rémunérés, précisant qu'une petite entreprise en compte de 1 à 99, et les entreprises moyennes, de 100 à 499. Ensemble, les plus de 1,2 million de PME représentaient 99,8 % de toutes les entreprises du Canada en 2020 et elles ont contribué à une grande partie du produit intérieur brut (PIB) du Canada générée par le secteur privé, ainsi qu'à plus de 40 % de la valeur totale des exportations du pays. En 2021, environ 98,1 % des entreprises étaient considérées petites. Au total, ces entreprises employaient 10,3 millions de personnes, soit 63,8 % de la main-d'œuvre canadienne. Nul doute, donc, que les PME jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois, la dynamisation des collectivités locales et l'innovation².

Bien que la plupart de ces entreprises soient de petite taille (55 % d'elles n'employant qu'entre une et quatre personnes), les PME ont une influence cumulative énorme sur l'économie canadienne. Comme l'a déclaré Etienne-René Massie, directeur général de la Direction générale de la petite entreprise à ISDE :

Les petites et moyennes entreprises sont essentielles aux collectivités et aux rues principales partout au pays. Elles emploient des millions de personnes et stimulent la croissance économique. On trouve au cœur de toutes les petites entreprises des entrepreneurs qui travaillent avec acharnement pour offrir des services et des biens ici et à l'international³.

Or, le Comité a entendu tout au long de son étude que les PME dans tous les secteurs se butent à d'importants obstacles nuisant à leur compétitivité. Maintenant que l'économie canadienne laisse derrière la pandémie, un grand nombre de PME peinent à demeurer compétitives dans le nouveau contexte économique postpandémique. Corinne Pohlmann, vice-présidente principale des Affaires nationales et des partenariats à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), a présenté les résultats du sondage réalisé par son organisation auprès des PME. Selon les PME interrogées, « la hausse des prix, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, l'augmentation des coûts

2 Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2021*, 2021; Banque du Canada, *Small and smaller: How the economic outlook of small firms relates to size*, juillet 2021 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

3 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1530 (Etienne-René Massie, directeur général, direction générale de la petite entreprise, ministère de l'Industrie).

gouvernementaux et les pénuries de main-d'œuvre » figurent parmi « les répercussions les plus importantes » en ce qui concerne leur compétitivité⁴.

Les contrecoups de la pandémie et les défis actuels des PME

Les petites entreprises continuent de subir les contrecoups de la pandémie et de faire face à des défis tels que le manque de prévisibilité de la reprise économique, l'endettement, les problèmes dus aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et l'augmentation soudaine du coût des intrants causée en partie par la guerre en Ukraine.

Plusieurs témoins ont généreusement proposé des solutions et invité les membres du Comité à jeter un regard neuf sur le rôle du gouvernement fédéral; ils préconisent notamment d'examiner en profondeur la *Loi sur la concurrence*, et de voir les possibilités de réduction du fardeau réglementaire et la fragmentation réglementaire aux niveaux provincial et municipal.

Les problèmes de recrutement ayant augmenté, un chapitre du présent rapport est consacré aux domaines dans lesquels le gouvernement pourrait intervenir ainsi qu'à d'autres défis qu'ont dû affronter les PME.

Le manque de prévisibilité de la reprise après la COVID-19

Plusieurs témoins ont fait allusion à la « COVID-19 longue financière » à laquelle font face les PME tandis qu'elles cherchent à se remettre des chocs économiques de la pandémie⁵. Mark Agnew, premier vice-président des Politiques et des relations gouvernementales à la Chambre de commerce du Canada, a décrit les PME comme étant dans une période « très difficile » et a ajouté que « ces défis découlent à la fois des répercussions directes de la pandémie et des défis structurels qui étaient déjà présents⁶ ».

Pour sa part, M^{me} Pohlmann a affirmé que « [p]our de nombreuses petites entreprises, la pandémie est loin d'être terminée », puisque seulement 18 % des PME « estiment

4 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

5 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1540 (Alla Drigola Birk, directrice principale, Affaires parlementaires et politique des petites et moyennes entreprises, Chambre de commerce du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1320 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade).

6 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1540 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada).



s’être remises du stress lié à la pandémie⁷ ». Elle a également noté qu’un grand nombre de PME qui s’étaient « retournées et [...] adaptées » pendant la crise en sont « à un point de décision » et doivent maintenant déterminer si elles doivent revenir « aux anciennes façons de faire », continuer à aller de l’avant avec les changements apportés « ou prendre une autre direction⁸ ». Par ailleurs, Chris Bates, directeur général de la Direction de l’apprentissage et des initiatives sectorielles au ministère de l’Emploi et du Développement social (EDSC), a fait remarquer que les PME ont été « durement touchées par la pandémie » et, de tous les employeurs, ont « perdu le plus grand nombre de travailleurs » au printemps 2020⁹. Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive des Relations gouvernementales chez Restaurants Canada, a souligné que certaines industries, comme celle de la restauration, ont été particulièrement touchées par les pertes de main-d’œuvre : « [N]otre secteur a perdu plus d’emplois dans les six premières semaines de la pandémie que l’ensemble de l’économie canadienne pendant la récession de 2008–2009 [...] Il y a toujours plus de 195 000 emplois de moins dans le secteur de la restauration canadien qu’en février 2020¹⁰. »

Les témoins ont également souligné que la dette accumulée par les PME pendant la pandémie ne fait que contribuer aux difficultés que vivent ces entreprises alors qu’elles cherchent à s’adapter au contexte économique postpandémique¹¹. M^{me} Pohlmann a prédit que le nombre de faillites ira en augmentant, étant donné que les entreprises peinent à rembourser leurs prêts et que les programmes de soutien mis en place par le gouvernement pendant la pandémie prennent fin¹². Pour sa part, David MacDonald,

-
- 7 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l’entreprise indépendante).
- 8 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1725 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l’entreprise indépendante).
- 9 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l’apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l’Emploi et du Développement social).
- 10 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1325 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).
- 11 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1320 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1540 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1610 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l’entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1335 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1625 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).
- 12 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1610 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l’entreprise indépendante).

économiste principal au Centre canadien de politiques alternatives, a fait valoir que la hausse des taux d'intérêt « exercera une pression supplémentaire » sur le remboursement par les PME des dettes contractées pendant la pandémie¹³. Par contre, Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef à la Banque de développement du Canada (BDC), a déclaré que la BDC ne s'inquiétait pas « outre mesure de l'incidence de l'augmentation des taux d'intérêt », car « le pourcentage d'entreprises qui affirment être en mesure de s'endetter davantage a réellement augmenté au cours des 12 derniers mois¹⁴ ».

M^{me} van den Berg a parlé pour sa part de la « montagne de dettes » à laquelle font face beaucoup de PME du secteur de la restauration, et M^{me} Pohlmann a dit estimer qu'« [e]nviron les deux tiers [des petites entreprises] ont encore une dette moyenne d'environ 160 000 \$¹⁵ ». Ces deux témoins et d'autres ont exhorté le gouvernement du Canada à prolonger les programmes de soutien aux entreprises liés à la pandémie ou à aider les PME à gérer leur niveau d'endettement¹⁶. Karl Blackburn, président et chef de la direction du Conseil du patronat du Québec, a déclaré que « si le contexte actuel n'est pas maintenu plus longtemps pour ces secteurs névralgiques, mais plus fragilisés, les conséquences risquent d'être catastrophiques¹⁷ ».

M. MacDonald a présenté un autre point de vue. Étant donné que « pendant la pandémie, les mesures de soutien destinées aux entreprises ont constitué la plus importante catégorie de dépenses gouvernementales », il a déconseillé au gouvernement de continuer à soutenir des entreprises qui « ne sont plus viables », recommandant plutôt qu'il offre à celles-ci « une porte de sortie » pour fermer leurs

13 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1625 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).

14 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1655 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).

15 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1335 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

16 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Alla Drigola Birk, directrice principale, Affaires parlementaires et politique des petites et moyennes entreprises, Chambre de commerce du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1410 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1335 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).

17 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1705 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).



affaires¹⁸. En outre, Aaron Wudrick, directeur du Programme de politique intérieure à l'Institut Macdonald-Laurier, a signalé que les plus grandes entreprises sont en général plus productives, précisant que « mettre trop d'œufs dans le panier des petites entreprises pour résoudre ce problème [la croissance de la productivité] n'est pas une bonne idée¹⁹ ».

Les perspectives pour les PME en 2022

Début 2022, une enquête de Statistique Canada a révélé que les petites entreprises étaient moins susceptibles que les grandes d'avoir des perspectives positives au cours des 12 mois suivants. Au chapitre de la rentabilité et des ventes, 35,6 % des entreprises comptant de 1 à 19 employés et 28,9 % de celles ayant de 20 à 99 employés prévoient une baisse de leur rentabilité au premier trimestre de 2022²⁰. Compte tenu de ces chiffres, certains secteurs pourraient encore éprouver des difficultés à court terme.

Les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement

Les témoins ont également fait valoir que les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales, tels que les retards ou l'impossibilité de se procurer des biens ou des matériaux en quantité suffisante, posent un défi additionnel pour les PME. M. Massie, d'ISDE, a fait remarquer que certains problèmes existaient avant la pandémie, mais que les PME canadiennes sont maintenant exposées « à une myriade de risques », notamment aux conséquences de la guerre en Ukraine et des catastrophes naturelles dans le monde²¹. M. Cléroux a cité pour sa part des sondages réalisés par la BDC selon lesquels 63 % des PME ont des temps de livraison plus longs. Il a prédit ce que ces perturbations continueront « pour encore au moins 12 mois²² ». M^{me} Pohlmann, quant à elle, a rapporté que des sondages réalisés par la FCEI avaient donné des résultats semblables : 79 % des PME ont signalé des retards dans la réception de leurs

18 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1625 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1705 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).

19 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1200 (Aaron Wudrick, directeur, Programme de politique intérieure, Institut Macdonald-Laurier).

20 Stephanie Tam, Shivani Sood et Chris Johnston, *Analyse des petites entreprises au Canada, premier trimestre de 2022*, 3 mars 2022.

21 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1535 (Etienne-René Massie, directeur général, direction générale de la petite entreprise, ministère de l'Industrie).

22 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1640 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).

commandes, et 20 % ont indiqué qu'elles avaient « dû refuser des ventes ou des contrats en raison d'un problème de chaîne d'approvisionnement²³ ».

Pour sa part, Matt Poirier, directeur du Commerce international chez Manufacturiers et exportateurs du Canada, a souligné que 90 % des fabricants ont signalé des problèmes d'approvisionnement, ajoutant que « plus votre entreprise est petite, plus vous éprouvez de difficultés », puisque les PME se situent généralement plus bas « dans l'ordre hiérarchique des composants critiques²⁴ ». Il a déclaré que cette dynamique se répercute sur la compétitivité du Canada à l'échelle internationale puisque les PME canadiennes font souvent concurrence avec de grandes entreprises étrangères²⁵.

Trevor McPherson, président-directeur général du Mississauga Board of Trade, et Eleonore Hamm, présidente de l'Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada, ont établi un lien entre les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les difficultés à la frontière canado-américaine, citant entre autres les restrictions mises en place durant la pandémie²⁶. Par ailleurs Greg Peterson, statisticien en chef adjoint de la section de Statistique économique à Statistique Canada, a noté un changement au cours du deuxième trimestre de 2022 : les entreprises s'attendent maintenant à avoir plus de difficulté à s'approvisionner en produits et matériaux en provenance du Canada que de biens et matériaux en provenance de l'étranger (40 % par rapport à 39,3 %)²⁷.

Témoignant au nom d'ISDE, M. Massie a indiqué que le gouvernement travaille de concert avec les États-Unis (É.-U.) et d'autres partenaires « afin d'accroître la sécurité de la chaîne d'approvisionnement pour les marchandises clés », collaborant entre autres avec « certaines industries, comme les minéraux critiques, les batteries et les

23 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1720 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

24 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1315 (Matt Poirier, directeur, Commerce international, Manufacturiers et exportateurs du Canada).

25 *Ibid.*

26 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1340 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1555 (Eleonore Hamm, présidente, Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada).

27 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1310 (Greg Peterson, statisticien en chef adjoint, Statistique économique, Statistique Canada).



semiconducteurs, ainsi que des secteurs, comme les sciences de la vie, la fabrication, le transport et la défense²⁸ ».

Le coût à la hausse des intrants

Un grand nombre de témoins ont attribué la hausse importante des prix des biens et des matériaux aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Comme l'a indiqué M. Agnew dans son témoignage, « [n]ous pensons que deux ou trois facteurs sont à l'origine des pressions inflationnistes que nous connaissons [...] les perturbations de la chaîne d'approvisionnement se retrouvent certainement en haut de la fourchette²⁹ ». Tandis que selon M. MacDonald, l'augmentation des prix des intrants avait tout à voir avec la guerre en Ukraine³⁰.

M^{me} Pohlmann a signalé que 90 % des PME « affirment que leurs coûts ont augmenté considérablement depuis le début de la pandémie » et que 75 % pensent que ce problème n'est pas seulement temporaire³¹. Pour sa part, M. Peterson a déclaré que « [d]u premier trimestre de 2021 au premier trimestre de 2022, dans presque tous les secteurs, il y a eu une augmentation constante du nombre d'entreprises déclarant que la hausse des coûts des intrants constituerait un obstacle pour elles³² ».

Certains témoins se sont montrés plus confiants dans leur estimation des conséquences de la hausse des prix. M^{me} van den Berg a souligné que l'inflation « monte en flèche » et qu'il s'agit d'une « tendance [...] de plus en plus inquiétante », tandis que Luke Chapman, vice-président des Affaires fédérales chez Bière Canada, a expliqué comment la « tempête parfaite » occasionnant l'augmentation du prix des intrants oblige les fabricants à monter aussi leurs prix³³. Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles, a fait des observations semblables au sujet du secteur agricole, précisant que le coût « des

-
- 28 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1535 (Etienne-René Massie, directeur général, direction générale de la petite entreprise, ministère de l'Industrie).
- 29 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1720 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada).
- 30 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1655 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).
- 31 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).
- 32 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1310 (Greg Peterson, statisticien en chef adjoint, Statistique économique, Statistique Canada).
- 33 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1325 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1600 (Luke Chapman, vice-président, Affaires fédérales, Bière Canada).

principaux intrants de production » des agriculteurs avait « augmenté d'environ 50 % » depuis l'automne 2021, créant des dépenses supplémentaires de l'ordre de 10 milliards de dollars pour ce secteur³⁴. M. Blackburn a qualifié la situation actuelle de « spirale inflationniste », attribuant celle-ci à une combinaison de facteurs, dont les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre³⁵.

Plus d'un témoin a recommandé que le gouvernement offre temporairement du soutien aux PME pour contrer les effets négatifs de l'inflation. Selon M. Caron, « le gouvernement doit intervenir » en offrant « [u]ne aide spéciale [...] pour éviter une catastrophe financière » pour les entreprises agricoles³⁶. M. Chapman a demandé au gouvernement de revoir les hausses de la taxe d'accise sur la bière, car « la situation est loin d'être normale » en raison de l'inflation³⁷. M^{me} Pohlmann a suggéré que le gouvernement mette en place « un moratoire sur tous les coûts pour les petites entreprises », notamment « en gelant pour l'instant le [Régime de pensions du Canada], l'assurance-emploi ou la taxe sur le carbone³⁸ » pour ces entreprises. M. Blackburn a convenu qu'un gel temporaire « pourrait permettre de minimiser la pression actuelle » résultant de l'inflation³⁹.

UNE RÉFORME DE LA LOI SUR LA CONCURRENCE

Plusieurs témoins ont mentionné que l'on pourrait se servir de la *Loi sur la concurrence*, ou y apporter des changements, pour promouvoir la compétitivité des PME et les protéger des agissements anticoncurrentiels des grandes entreprises⁴⁰. Aux termes de cette loi, le commissaire de la concurrence a pour mandat d'appliquer les mesures pénales et civiles visant à promouvoir la compétitivité des marchés et à protéger les

34 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1335 (Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles).

35 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1705 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

36 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1335 (Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles).

37 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1600 (Luke Chapman, vice-président, Affaires fédérales, Bière Canada).

38 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

39 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1705 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

40 *Loi sur la concurrence*, L.R.C., 1985, ch. C-34.



consommateurs. Dirigé par le commissaire, le Bureau de la concurrence est un organisme indépendant d'application de la loi sous l'autorité d'ISDE⁴¹.

Comme l'a expliqué Robin Shaban, économiste principale chez Vivic Research, « [l]a *Loi sur la concurrence* devrait viser à promouvoir un commerce équitable dans l'économie canadienne en reconnaissant et en équilibrant les besoins de tous les intervenants, notamment les PME, les grandes entreprises, les consommateurs, les travailleurs, le gouvernement et les citoyens en général⁴² ». D'après Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux à la faculté de droit de l'Université de Toronto, la concurrence est avantageuse pour la société, car elle « oblige les entreprises à fournir aux consommateurs des produits de qualité à des prix compétitifs⁴³ », et il est donc important de la promouvoir.

Lors de son témoignage, Anthony Durocher, sous-commissaire de la Direction générale de la promotion de la concurrence au Bureau de la concurrence, a donné des exemples concrets illustrant en quoi l'application des règles de concurrence par le Bureau peut aider les PME :

Nous travaillons donc dur pour soutenir les PME. Par exemple : nous mettons fin aux pratiques commerciales anticoncurrentielles qui visent à empêcher les PME de mettre à l'épreuve des acteurs plus importants; nous exigeons que les entreprises soient honnêtes quant à leurs produits et services, afin que les consommateurs ne soient pas induits en erreur lorsqu'ils utilisent des produits et des services des PME; nous empêchons les fusions anticoncurrentielles et punissons la fixation des prix et d'autres formes de collusion pour veiller à ce que les PME aient accès aux intrants à des prix concurrentiels; et nous prônons des règles gouvernementales qui assurent des règles du jeu équitables pour les PME⁴⁴.

Divers points de vue ont été présentés quant à la protection offerte par la législation sur la concurrence pour ce qui est de la compétitivité des PME. M^{me} Shaban a souligné que la « menace de l'application de la loi » a un « effet de dissuasion » et que la dissuasion « est relativement peu coûteuse » par comparaison à d'autres politiques visant les PME,

41 Bureau de la concurrence Canada, *Bâtir un Canada plus concurrentiel : Bureau de la concurrence Canada - Rapport annuel 2021-2022*, 12 octobre 2022.

42 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1600 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

43 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1535 (Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel).

44 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1300 (Anthony Durocher, sous-commissaire, Direction générale de la promotion de la concurrence, Bureau de la concurrence).

comme les transferts ou les incitatifs fiscaux⁴⁵. Pierre Larouche, professeur de droit et d'innovation à la faculté de droit de l'Université de Montréal, a toutefois affirmé que le droit en matière de concurrence est « mal [adapté] pour ce qui est des PME », puisqu'il est « très facile » pour les entreprises de se prémunir contre les mesures d'application⁴⁶. Par ailleurs, Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche de la Section de droit à l'Université d'Ottawa, a déclaré que « la *Loi sur la concurrence* n'a pas toujours eu pour vocation d'uniformiser les règles du jeu entre les entreprises de toutes tailles⁴⁷ ». Dans la même veine, M. Iacobucci a souligné que le droit en matière de concurrence a pour objet de protéger la concurrence et non « comme objectif de promouvoir le bien-être des petites et moyennes entreprises ou d'autres concurrents », surtout lorsque les PME font face à une « concurrence vigoureuse » de la part des plus grandes entreprises⁴⁸.

De plus, M. Larouche a déclaré qu'il y a eu trop de laxisme dans le contrôle des fusionnements en vertu de la *Loi sur la concurrence*, ce qui fait en sorte que les marchés sont « très concentrés » au Canada et qu'un petit nombre d'entreprises ont accaparé suffisamment de « pouvoir du marché » pour « augmenter les prix⁴⁹ ». Yelena Larkin, professeure agrégée en finances de la Schulich School of Business à l'Université York, a également expliqué qu'en raison de la concentration plus grande des marchés au Canada, les entreprises « finissent par être plus rentables », mais que celles-ci n'investissent pas plus dans « les immobilisations corporelles ou la [recherche et le développement]⁵⁰ ». Elle a ajouté que la concentration des marchés « correspond à une augmentation des obstacles à l'entrée et peut-être à une diminution de la concurrence sur le marché des produits » ce qui « nuit aux petites entreprises, et aux PME en particulier⁵¹ ».

45 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1655 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

46 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1440 (Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel).

47 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1345 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

48 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1535 (Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel).

49 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1410 (Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel).

50 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1605 (Yelena Larkin, professeure agrégée en finance, Schulich School of Business, Université York, à titre personnel).

51 *Ibid.*



Certains témoins ont fait valoir qu'il faut situer la législation sur la concurrence dans le contexte général des politiques économiques fédérales concernant les PME. Vass Bednar, directrice exécutive du Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique à l'Université McMaster, a déclaré que « l'amélioration significative des résultats de la concurrence au Canada pour les petites et moyennes entreprises [...] nécessite une approche pangouvernementale [...] Nous ne pouvons pas et ne devrions pas compter sur la *Loi sur la concurrence* comme seul outil⁵². » M^{me} Quaid a rappelé que la législation sur la concurrence « s'est développée en grande partie comme un domaine distinct » et que ces règles « font partie des politiques économiques et, à ce titre, elles devraient fonctionner de concert avec les autres politiques des ministères et organismes au service de la société canadienne dans son ensemble⁵³ ». Par contre, Jon Pecman, ancien commissaire de la concurrence devenu consultant, a dit des lois sur la concurrence qu'elles forment « un levier puissant, mais négligé de la politique macroéconomique⁵⁴ ».

Les marchés numériques

Au cœur de bien des témoignages sur l'utilité des lois sur la concurrence dans le contexte de la compétitivité des PME, se trouvait la question de l'importance croissante et de la nature changeante des marchés numériques au sein de l'économie canadienne. Selon M^{me} Quaid, « les PME vivent la transformation numérique de manière différente des grandes entreprises » et il y a « un déséquilibre entre les PME et les entreprises d'échelle mondiale, particulièrement celles qui contrôlent les plateformes virtuelles et qui développent des technologies d'information nécessaires pour accéder au commerce électronique et aux marchés numériques⁵⁵ ».

M^{me} Shaban a souligné que les marchés numériques ont des « effets réseau » importants et « tout à fait particuliers », étant donné que la collecte de données par les grands joueurs sur le marché leur procure un « avantage concurrentiel », ce qui leur permet de l'« utiliser pour essentiellement se détacher de leurs concurrents ou se

52 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1305 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel).

53 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1325 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

54 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1145 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

55 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1330 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

protéger contre d'éventuels nouveaux venus qui menaceraient leur position dominante⁵⁶ ». Denise Hearn, chercheure principale et co-responsable de l'Initiative d'accès aux marchés de l'American Economic Liberties Project, a expliqué comment ces « contrôleurs de l'accès numérique » agissent comme s'ils étaient « des instances de réglementation de fait privées » : ils « dictent les conditions et imposent des péages en tant qu'intermédiaire », ce qui oblige les PME à « trouver leur chemin dans une série d'enjeux de concurrence coûteux et quasi invisibles » pour participer aux marchés numériques⁵⁷. Elle a également affirmé que les PME « ne peuvent pas accéder aux marchés dans des conditions justes et égales » en raison des « déséquilibres de pouvoir inhérent » entre celles-ci et les « contrôleurs d'accès dominants⁵⁸ ».

M^{mes} Hearn et Bednar ainsi que M. Larouche ont également mentionné le risque de ce que M. Larouche a appelé la « confiscation des innovations » à laquelle font face les PME lorsqu'elles participent aux marchés numériques⁵⁹. M. Larouche a déclaré que ce phénomène est « surtout associé à Amazon, mais pas seulement », car les plateformes utilisent des données « pour voir ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne moins bien⁶⁰ ». M^{me} Bednar a fait remarquer que certains « marchés en ligne comme Amazon sont aussi en concurrence directe avec leurs vendeurs tiers » par le biais des marques internes de la plateforme, ce qui signifie que le « prix de la concurrence sur ce marché [...] rend [les PME] vulnérables à l'escroquerie et à l'expulsion de ce marché⁶¹ ».

M^{me} Hearn a déclaré que les PME peuvent voir « leur produit copié ou leur propriété intellectuelle volée », alors que M^{me} Bednar a fait remarquer, pour montrer le pouvoir de négociation limité des PME avec les grandes plateformes, qu'« en 2014, les vendeurs

56 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1655 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

57 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1305 (Denise Hearn, chercheure principale et coresponsable, Initiative d'accès aux marchés, American Economic Liberties Project).

58 *Ibid.*

59 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1310 (Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel).

60 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1310 (Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel).

61 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1305 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1425 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel).



remettaient à Amazon 19 \$ pour 100 \$ de ventes. Aujourd’hui, c’est 34 \$⁶². » M^{me} Bednar a ajouté que même si « le droit canadien de la concurrence pourrait considérer cela comme un abus de position dominante », jusqu’à aujourd’hui, « nous n’avons pas vu de cas présenté à ce sujet⁶³ ».

Soulignant que le droit en matière de concurrence offre un moyen de régler les problèmes soulevés au sujet des PME sur les marchés numériques, des témoins ont insisté sur le fait qu’il faut aussi agir sur le plan politique. M^{me} Bednar a fait valoir l’importance des « interactions entre la concurrence et la propriété intellectuelle » ainsi que « l’intersection du droit de la concurrence, de la vie privée et de la gestion des données » lorsqu’il est question de s’attaquer aux questions que suscitent les marchés numériques⁶⁴. M^{me} Quaid, quant à elle, a affirmé que les « lacunes importantes » du cadre réglementaire régissant les marchés numériques, notamment en ce qui concerne « le droit à la vie privée, le droit à la protection des données, les questions d’interopérabilité, le recours à l’intelligence artificielle dans un nombre croissant de domaines et l’impact des réseaux sociaux », créent « des conditions onéreuses, voire génératrices d’exclusion à l’égard des PME⁶⁵ ».

Par ailleurs, les témoins ont souligné que le Canada accuse du retard par rapport à d’autres juridictions, en particulier l’Union européenne (UE) et les É.-U., en ce qui concerne l’adaptation des lois sur la concurrence en réponse aux préoccupations relatives aux marchés numériques. M^{me} Shaban a expliqué que « [l]a différence que nous constatons au Canada par rapport à d’autres grands pays, c’est que notre *Loi sur la concurrence* ne suit pas le rythme de ce que les lois sur la concurrence peuvent faire ailleurs⁶⁶ ». M. Larouche a donné l’exemple de la *Législation sur les marchés numériques*

62 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1305 (Denise Hearn, chercheure principale et coresponsable, Initiative d’accès aux marchés, American Economic Liberties Project); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1425 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel).

63 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1425 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel).

64 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1305 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1425 (Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, Université McMaster, à titre personnel).

65 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1330 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d’Ottawa, à titre personnel).

66 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1625 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

et des règlements sur les données de l'UE ainsi que d'autres efforts déployés aux É.-U. et dans l'UE « pour empêcher les grandes plateformes d'acheter des PME dans le seul but de s'en débarrasser parce qu'elles pourraient constituer une menace pour elles⁶⁷ ». M^{me} Hearn a mentionné un décret pris en juillet 2022 par le président américain Joe Biden, qui « a chargé différentes agences [...] de jeter un regard critique sur la manière dont les comportements anticoncurrentiels avaient des répercussions dans leur secteur⁶⁸ ». M^{me} Quaid a insisté sur le fait qu'une collaboration à l'échelle internationale est nécessaire et que l'absence de politiques de la part du Canada fait en sorte que lorsque « nous arrivons à la table avec les Américains, les Australiens, les Européens et les Britanniques, qui sont tous en avance sur nous [...] Nous allons être là, mais nous ne mettrons rien sur la table⁶⁹. »

Les modifications à la *Loi sur la concurrence*

Malgré les témoignages indiquant que le Canada accuse du retard par rapport à d'autres pays, les représentants du gouvernement ont souligné les efforts actuellement déployés pour réformer la *Loi sur la concurrence*. Comme l'a expliqué M. Massie, dans le Budget de 2022, le gouvernement a annoncé :

[S]on intention de favoriser un marché concurrentiel pour les entreprises et consommateurs canadiens en apportant des modifications législatives à la *Loi sur la concurrence* dans le cadre d'une étape préliminaire visant à moderniser le régime de la concurrence. Il s'agira notamment d'éliminer les échappatoires, de s'attaquer aux pratiques préjudiciables aux travailleurs et aux consommateurs, de moderniser l'accès à la justice et aux sanctions, ainsi que d'adapter la loi à la réalité numérique d'aujourd'hui. Le gouvernement continuera de tenir de vastes consultations sur le rôle et le fonctionnement de la *Loi sur la concurrence* et de son régime d'application⁷⁰.

Martin Simard, directeur principal des Politiques sur le droit corporatif, l'insolvabilité et la concurrence au sein de la Direction générale des politiques-cadres du marché au

67 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1315 (Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel); Commission européenne, *Législation sur les marchés numériques : garantir des marchés numériques équitables et ouverts*.

68 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1455 (Denise Hearn, chercheuse principale et coresponsable, Initiative d'accès aux marchés, American Economic Liberties Project); La Maison-Blanche, « [FACT SHEET: Executive Order on Promoting Competition in the American Economy](#) », *Statements and Releases*, 9 juillet 2021 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

69 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1425 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

70 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1535 (Etienne-René Massie, directeur général, Direction générale de la petite entreprise, ministère de l'Industrie).



ministère de l'Industrie, a décrit « l'examen complet de la politique sur la concurrence » du gouvernement comme « un processus en deux étapes », qui commence par « un ensemble de modifications législatives » et « sera suivi d'un examen plus large et complet de la Loi⁷¹ ».

Quelques témoins ont parlé des modifications à la *Loi sur la concurrence* qui ont été proposées et adoptées dans le cadre de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022*, et ce pendant que se déroulait l'étude du Comité⁷². Dans l'ensemble, les témoins ont fait valoir qu'il faudrait consulter un plus large éventail d'intervenants sur toute modification proposée afin de bien réévaluer le rôle des lois sur la concurrence par rapport à la politique économique. D'ailleurs, plusieurs ont remis en question l'utilisation d'un projet de loi omnibus pour apporter des changements importants⁷³.

Témoignant pour le Bureau de la concurrence, M. Durocher a expliqué que les modifications apportées « constituent une étape importante. Cependant, ces changements ne sont que le début⁷⁴. » M. Pecman a indiqué que bien que ces modifications « ne soient pas parfaites », elles constituent « un bon point de départ », et il a félicité le gouvernement pour « pour ses modestes mesures pour renforcer les lois sur la concurrence⁷⁵ ». Soulignant que l'on propose des « modifications de fond » qui « auront des incidences importantes sur les PME », M^{me} Quaid a classé les changements à la loi en deux groupes : ceux qui sont « largement attendus », et ceux qui ne sont « pas tout à fait surprenan[t]s », mais qu'« on ne s'attendait pas nécessairement à [...] voir dès

71 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1555 (Martin Simard, directeur principal, Politiques sur le droit corporatif, l'insolvabilité et la concurrence, Direction générale des politiques-cadres du marché, ministère de l'Industrie).

72 *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022*, L.C. 2022, ch. 10, partie 5, section 15.

73 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1540 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1335 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1635 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1630 (Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1705 (Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1100 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

74 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1300 (Anthony Durocher, sous-commissaire, Direction générale de la promotion de la concurrence, Bureau de la concurrence).

75 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1100 (John Pecman, consultant, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1145 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

maintenant⁷⁶ ». Elle n'était pas d'accord avec les déclarations du gouvernement selon lesquelles « la plupart des modifications proposées font l'objet d'un consensus » et a exprimé des inquiétudes au sujet des modifications qui créent « l'infraction concernant les accords de fixation des salaires [...] et du recours à des pénalités modulables, mais de façon très limitée⁷⁷ ».

M. Agnew a relaté les inquiétudes des membres de la Chambre de commerce du Canada quant à la possibilité que l'élargissement du droit d'accès privé mène à « une prolifération de poursuites futiles » et à ce qu'il qualifie d'un « durcissement considérable de [la] sévérité » des sanctions administratives pécuniaires qui pourrait avoir « un effet paralysant sur les investissements des entreprises⁷⁸ ». Benjamin Dachis, vice-président associé des Affaires publiques à l'Institut C.D. Howe, s'interrogeait aussi à ce sujet, allant jusqu'à dire que la nouvelle sanction est « potentiellement inconstitutionnelle ». Il a recommandé que les montants des sanctions soient versés aux entreprises lésées par les pratiques anticoncurrentielles, et non au gouvernement⁷⁹.

D'autres possibilités de réforme

Les témoins ont relevé d'autres possibilités de réforme à la *Loi sur la concurrence*.

M^{me} Shaban a préconisé l'adoption d'« une approche davantage fondée sur des règles qui serait plus prévisible à mettre en œuvre et qui permettrait peut-être au Bureau de bloquer plus efficacement les comportements anticoncurrentiels » plutôt que de s'en

76 M^{me} Quaid a décrit comme suit la première série de modifications : « l'ajout d'une disposition créant une infraction de complot en matière d'emploi; la modification du montant maximal de certaines amendes et sanctions administratives pécuniaires; l'ajout d'une disposition précisant que l'emploi de prix partiels constitue une indication fautive et trompeuse qui pourrait donner lieu à des poursuites, soit au criminel, soit au civil; et la création d'un droit d'accès privé au Tribunal de la concurrence en matière d'abus de position dominante ». Voici comment elle a décrit la deuxième : « des modifications aux articles 78 et 79 qui traitent de l'abus de position dominante, notamment de ce qui constitue un comportement pouvant donner lieu à une poursuite du commissaire; l'ajout d'éléments à considérer lors de la détermination de l'empêchement ou d'une diminution sensible de la concurrence touchant à la fois les dispositions d'abus de position dominante, de fusion et de collaboration civile; l'ajout d'une disposition générale antiévitement dans le processus de préavis de fusion, [...] et des modifications au pouvoir d'ordonner des documents à l'article 11 ». INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1330 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

77 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1335 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

78 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1540 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada).

79 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1630 (Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe).



tenir à l'« approche fondée sur les effets » sur laquelle repose actuellement la législation sur la concurrence⁸⁰. Selon elle, il faudrait aussi réévaluer l'énoncé de l'objet de la *Loi sur la concurrence* dans le cadre du processus de réforme, car « il décrit la raison d'être de la *Loi sur la concurrence* » et « façonne la façon dont le Tribunal de la concurrence et les tribunaux tranchent les affaires de concurrence⁸¹ ». De même, M^{me} Quaid a recommandé « d'examiner de près le premier article » à ce « moment critique de la transformation numérique de la société⁸² ».

Les témoins ont aussi recommandé une réforme éventuelle de la défense de gains en efficacité prévue par la *Loi sur la concurrence*, qui permet le fusionnement si les gains en efficacité qui en résultent surpassent ou neutralisent les effets négatifs sur la concurrence⁸³. M. Pecman a décrit ses dispositions comme étant « désuètes », ajoutant qu'il fallait les modifier⁸⁴. De son côté, M^{me} Quaid a dit que la « question [...] suscite beaucoup de controverse », affirmant que « [t]out le monde convient » que l'interprétation de cette défense « est allée trop loin », car elle est devenue une « carte maîtresse » pour les entreprises en fusionnement, ajoutant qu'il « y a un profond désaccord quant à savoir s'il faut l'abandonner complètement⁸⁵ ». Selon M^{me} Larkin, « ce compromis entre les gains en efficacité et les pertes éventuelles pour augmenter le pouvoir du marché » exigé aux fins de défense est « problématique », car les « gains en efficacité sont typiquement ceux qui sont faciles à quantifier » alors qu'il est beaucoup plus difficile de « quantifier les répercussions à long terme pour les consommateurs, la main-d'œuvre, et ainsi de suite⁸⁶ ». Pour sa part, M. Iacobucci a volé au secours de la défense des gains en efficacité en disant que la « *Loi sur la concurrence* a un fondement économique ». Il jugeait toutefois « problématique la façon dont la *Loi* a été

80 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1555 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1625 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

81 *Loi sur la concurrence*, L.R.C., 1985, ch. C-34, art. 1.1; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1555 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

82 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1325 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

83 *Loi sur la concurrence*, L.R.C., 1985, ch. C-34, art. 96.

84 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1145 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

85 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1435 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

86 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1725 (Yelena Larkin, professeure agrégée en finance, Schulich School of Business, Université York, à titre personnel).

interprétée », ce qui a créé un « fardeau d'application inutile sur le dos du Bureau de la concurrence⁸⁷ ».

Les témoins ont aussi mentionné qu'il fallait s'attaquer à ce que certains appellent les « acquisitions meurtrières », ou le « problème du concurrent naissant », qui désignent l'achat, par de grandes entreprises, de petites entreprises qui pourraient devenir des rivaux, le tout dans le but de prévenir la concurrence. En guise de solution, M^{me} Shaban a recommandé « [l]a prolongation du délai dont dispose le [Bureau de la concurrence] pour examiner les fusions après leur fermeture⁸⁸ ». M. Iacobucci était aussi préoccupé par cette pratique, mais selon lui, les dispositions relatives à l'abus de position dominante mises en place par le gouvernement permettront au Bureau de la concurrence de procéder à des « types d'analyse *a posteriori* » de ces fusionnements après le fait⁸⁹.

Citant des études réalisées par ses collègues à l'Institut C.D. Howe, M. Dachis a préconisé l'élargissement du droit d'action privé en cas de litige sur l'abus de position dominante en éliminant « la compétence exclusive du Tribunal de la concurrence d'entendre des causes portant sur l'abus de position dominante⁹⁰ ». Il a affirmé que « l'absence de surveillance, de responsabilité et de transparence quant à l'utilisation des ressources fournies au [Bureau de la concurrence] » constitue un « important vide juridique qui n'a pas été comblé⁹¹ ». Dans la même veine, M. Pecman a recommandé la création d'un « conseil de la compétitivité » qui superviserait la politique du gouvernement en matière de concurrence et de productivité⁹². M. Pecman et M^{me} Quaid

87 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1635 (Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1705 (M. Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel).

88 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1555 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

89 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1705 (Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la Chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel).

90 Julie Rosenthal et David Rosner, « *Four Reasons to Abolish the Competition Tribunal* », *Intelligence Memo*, Institut C.D. Howe, 28 mars 2022 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1630 (Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe).

91 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1630 (Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe).

92 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1205 (John Pecman, consultant, à titre personnel).



ont tous les deux recommandé des modifications qui permettraient au Bureau de la concurrence d'obliger les entreprises à lui transmettre des informations dans le cadre d'études du marché visant à examiner la concurrence dans certains marchés et à détecter tout comportement anticoncurrentiel⁹³.

M^{me} Quaid a affirmé que le Bureau de la concurrence « n'a ni le poids ni le financement nécessaires pour accomplir les grands objectifs que nous voudrions atteindre » et elle a recommandé qu'on lui accorde plus de fonds et de pouvoirs⁹⁴. M. Pecman était aussi d'avis que le Bureau a besoin de plus de ressources et devrait être « véritablement indépendant », c'est-à-dire qu'il devrait rendre compte directement au Parlement et ne plus être assujéti à ISDE⁹⁵. Pour sa part, M^{me} Shaban estimait qu'une hausse des ressources « fait partie de la solution », mais qu'il faut quand même fournir au Bureau de « bons outils pour vous attaquer aux comportements anticoncurrentiels » en apportant des changements à la *Loi*⁹⁶.

ALLÉGER LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

Les témoins ont indiqué que le fardeau de la réglementation fédérale représente un autre obstacle à la compétitivité des PME. M^{me} Pohlmann a déclaré que selon les estimations de la FCEI, les règlements du gouvernement coûtent aux entreprises 40 milliards de dollars par année, dont 11,3 milliards pour des « règlements inutiles, redondants ou faisant double emploi⁹⁷ » à son avis. Elle a ajouté que « près de 90 % » des propriétaires d'entreprise « ont dit que les règlements apportent un stress important dans leur vie, et près des deux tiers d'entre eux ne conseilleraient pas à leurs enfants de lancer une entreprise à cause du fardeau de la réglementation⁹⁸ ». M. Peterson a présenté les résultats d'une enquête de Statistique Canada indiquant que près de 20 %

93 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1435 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1205 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

94 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1435 (Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel).

95 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1100 (John Pecman, consultant, à titre personnel); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1200 (John Pecman, consultant, à titre personnel).

96 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1625 (Robin Shaban, économiste principale, Vivic Research).

97 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

98 *Ibid.*

des entreprises « estimaient que la réglementation gouvernementale allait être un obstacle pour elles au cours des trois mois suivants⁹⁹ ».

Comme l'a expliqué M^{me} Pohlmann, la nécessité d'une réglementation n'est pas en doute. Le problème est plutôt l'incidence du respect de celle-ci sur les PME :

[N]ous avons besoin de règles. Nous devons protéger l'environnement, la santé et la sécurité. Cela ne fait aucun doute. Il faut aussi que les gens qui créent les règles comprennent un peu mieux qu'on ne peut pas simplement continuer à en créer constamment de nouvelles; il faut aussi penser à gérer celles qui existent déjà¹⁰⁰.

M. Agnew était d'accord : « Il ne s'agit pas d'exclure les préoccupations d'ordre environnemental ou social ou de sécurité publique, mais plutôt de bien tenir compte de la compétitivité économique¹⁰¹. »

De nombreux témoins ont donné des exemples de règlements qui nuisent à la compétitivité des PME dans leur secteur. Leslie Ewing, directrice exécutive chez Plant-Based Foods of Canada, a affirmé que « les exigences législatives actuelles applicables aux aliments d'origine végétale [...] sont dépassées et ne restent pas alignées sur l'innovation et la technologie, les demandes des consommateurs et le marché mondial¹⁰² ». Aaron Skelton, président-directeur général de l'Association canadienne des aliments de santé, a accusé le gouvernement de « traîner en longueur le dossier de la politique sur le CBD [cannabidiol] de façon inexplicable, ce qui a donné lieu à une occasion manquée de créer des emplois et de la croissance » et a critiqué l'approche du gouvernement relative à la réglementation des produits autoadministrés, disant qu'elle est « fragmentaire » et qu'elle entraîne « des coûts financiers importants et des perturbations pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement¹⁰³ ». Anne Kothawala, présidente-directrice générale du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs, a donné l'exemple du règlement à venir sur les boissons énergétiques, qui aura « des répercussions directes » sur les dépanneurs. Elle a demandé au gouvernement de faire

99 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1410 (Greg Peterson, statisticien en chef adjoint, Statistique économique, Statistique Canada).

100 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1610 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

101 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1725 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada).

102 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1325 (Leslie Ewing, directrice exécutive, Plant-Based Foods of Canada).

103 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1310 (Aaron Skelton, président-directeur général, Association canadienne des aliments de santé).



participer son industrie « à l'élaboration de ces règlements, plutôt que de les consulter après coup¹⁰⁴ ».

James van Raalte, directeur exécutif à la Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor, a expliqué les mesures que prend le gouvernement pour alléger le fardeau réglementaire des PME, précisant que la « politique fédérale de réglementation et le programme de modernisation du Canada répondent aux besoins et aux préoccupations des petites et moyennes entreprises canadiennes¹⁰⁵ ». Il a indiqué que la *Directive du Cabinet sur la réglementation* comporte une « lentille des petites entreprises » qui exige que les « impacts sur les petites entreprises » soient « pris en compte dans la conception des règlements » et que des solutions soient envisagées pour les limiter, sous la forme, par exemple « d'un report de la mise en œuvre, d'exemptions [ou] d'une réduction de la fréquence des rapports¹⁰⁶ ».

M. van Raalte a également parlé de la « règle du « un pour un » de la *Loi sur la réduction de la paperasse*, qui exige que « pour chaque nouveau dollar de charge administrative imposée aux entreprises, un dollar soit supprimé¹⁰⁷ ». Il a informé le Comité qu'au 31 mars 2021, cette règle avait entraîné « des réductions nettes annualisées de 60,5 millions de dollars » pour les entreprises et que le gouvernement se conformait pleinement aux obligations découlant de cette loi¹⁰⁸. Il a également souligné l'incidence du « comité consultatif externe » du Secrétariat du Trésor, qui continue de guider, par ses recommandations, le programme ministériel de modernisation de la réglementation.

104 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1545 (Anne Kothawala, présidente-directrice générale, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs).

105 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1315 (James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor).

106 *Ibid.*; Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Directive du Cabinet sur la réglementation*.

107 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1315 (James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor); *Loi sur la réduction de la paperasse*, L.C. 2015, ch. 12.

108 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1315 (James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1325 (James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires, Secrétariat du Conseil du Trésor).

M^{me} Pohlmann a fait remarquer que ce comité avait été « dissous », mais elle pensait que le ministère « envisage de le rétablir avec de nouveaux membres¹⁰⁹ ». Elle a également indiqué que « des mesures comme la *Loi sur la réduction de la paperasse* ont été très efficaces pour corriger l'ensemble du système, en imposant certaines contraintes aux organismes de réglementation », mais elle a toutefois recommandé que cette loi soit modifiée « afin qu'elle s'applique non seulement aux règlements, mais aussi aux lois et aux politiques ». Elle se posait également la question à savoir si tous les ministères respectaient leurs obligations en matière de production de rapports sur la réglementation¹¹⁰.

La fragmentation de la réglementation

Plusieurs témoins ont indiqué que la fragmentation de la réglementation – c'est-à-dire les incohérences et les complexités inutiles souvent causées par les différentes exigences réglementaires fédérales, provinciales et municipales – est un obstacle pour les PME. Selon Ralph Suppa, président-directeur général de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage, cette fragmentation « entre les provinces et les municipalités » constituait le « plus grave problème » de la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie de la plomberie et du chauffage et empêchait les PME membres « de livrer des marchandises sur les marchés de façon efficace et rentable¹¹¹ ». Kevin Lee, directeur général de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, a également indiqué que le processus réglementaire à l'échelon municipal, notamment les différences d'une municipalité à l'autre, représente le « plus gros problème » du secteur de la construction résidentielle, empêchant celui-ci d'augmenter l'offre de logement¹¹². Ces deux témoins appuyaient les efforts qui, comme l'a décrit M. Suppa, « encouragent les provinces à

109 Le mandat du comité initial a pris fin en mars 2021. En octobre 2022, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a annoncé le rétablissement du comité, « [La ministre annonce le renouvellement du Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire](#) », communiqué de presse, 3 octobre 2022. INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1605 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

110 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1610 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1605 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

111 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1415 (Ralph Suppa, président-directeur général, Institut canadien de plomberie et de chauffage).

112 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1540 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations).



adopter un code national du bâtiment et des codes modèles en même temps, et non pas en alternance¹¹³ ».

Par ailleurs, M. Chapman a déclaré que son organisme et ses membres « appuient sans réserve l'élimination des obstacles qui rendent difficile le transport de nos produits [bières] d'une province à l'autre », tandis que M. Agnew, parlant de l'Accord de libre-échange canadien, dont le but est d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial, « ne semble aller nulle part bien vite¹¹⁴ ». M. Dachis a proposé le recours à des poursuites pour obliger les provinces à se conformer à l'Accord de libre-échange canadien, car « [r]ien ne [les] incite à éliminer les barrières qui protègent [leurs] électeurs¹¹⁵ ». Il a recommandé que « que le gouvernement fédéral instaure un fonds qui permettrait aux parties privées à un litige ou aux petites entreprises de l'ensemble du pays à disposer d'un moyen à faible risque de poursuivre les gouvernements qui contreviennent à l'ALEC¹¹⁶ ».

LES PÉNURIES DE MAIN-D'ŒUVRE

De tous les obstacles auxquels se butent les PME, ce sont les pénuries de main-d'œuvre qui ont été mentionnées le plus souvent par les témoins. Diane-Gabrielle Tremblay, professeure à l'École des sciences de l'administration de l'Université TÉLUQ, a exprimé la pensée de bien des témoins lorsqu'elle a dit que « [d]ans le contexte actuel, partout au Canada, le principal défi pour les petites et moyennes entreprises [...] c'est la pénurie de main-d'œuvre¹¹⁷ ».

Pour mettre les choses en contexte, en juin 2022, Statistique Canada a publié une analyse faisant état d'un resserrement du marché du travail, avec un nombre record de postes vacants – dépassant le million certains mois –, à un moment où le taux de chômage était à un creux record. L'analyse dit également que même si les salaires ont

113 *Ibid.*; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1315 (Ralph Suppa, président-directeur général, Institut canadien de plomberie et de chauffage).

114 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1605 (Luke Chapman, vice-président, Affaires fédérales, Bière Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1720 (Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada).

115 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1715 (Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe).

116 *Ibid.*

117 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1305 (Gabrielle Tremblay, professeure, École des sciences de l'administration, Université TÉLUQ, à titre personnel).

augmenté de manière significative durant la période (de 4,3 %), cette augmentation est demeurée en deçà de l'inflation (de 6,7 %) ¹¹⁸.

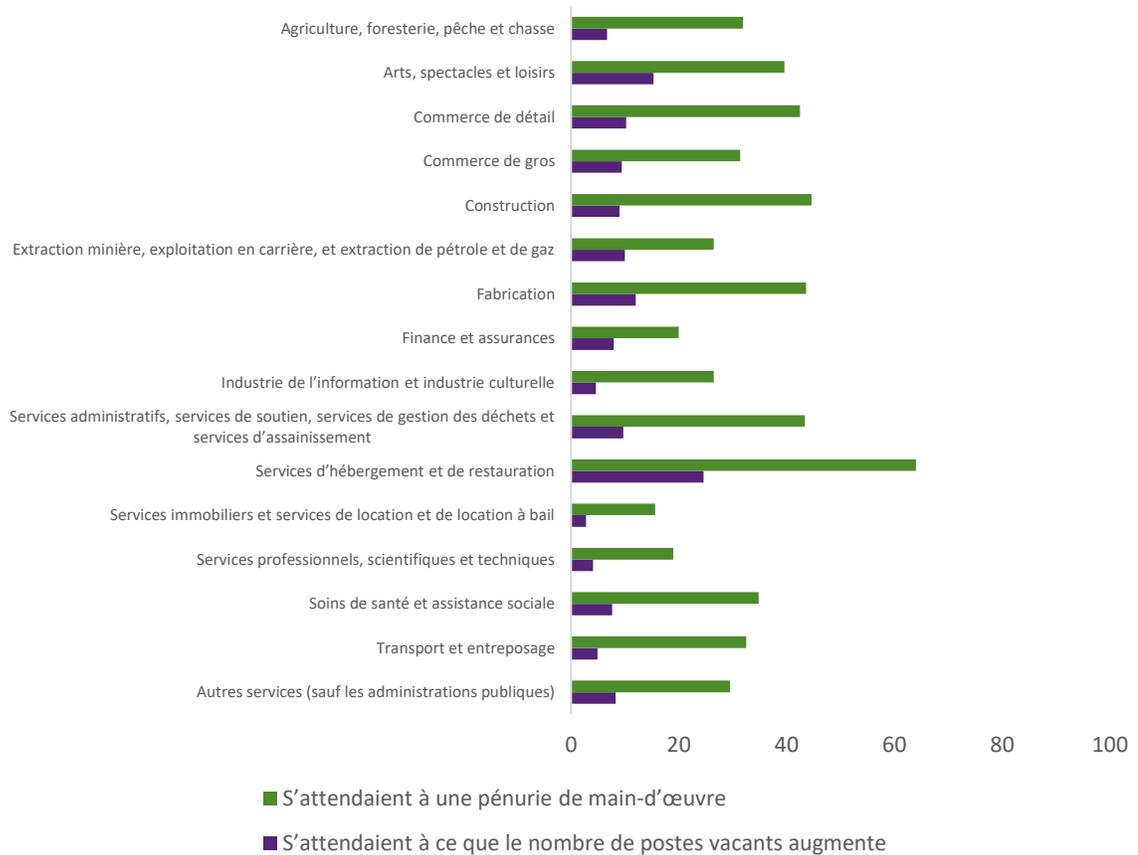
Les données et autres résultats d'enquête présentés par les témoins abondaient dans ce sens. Selon M. Peterson, « [l]a proportion d'entreprises ayant indiqué que la pénurie de main-d'œuvre constituait un obstacle a presque doublé au cours des 15 derniers mois pour atteindre 37 % ¹¹⁹ ».

118 Robert Fair et coll. « [Analyse des défis liés à la main-d'œuvre au Canada, deuxième trimestre de 2022](#) », *Analyse en bref*, 23 juin 2022.

119 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1310 (Greg Peterson, statisticien en chef adjoint, Statistique économique, Statistique Canada).

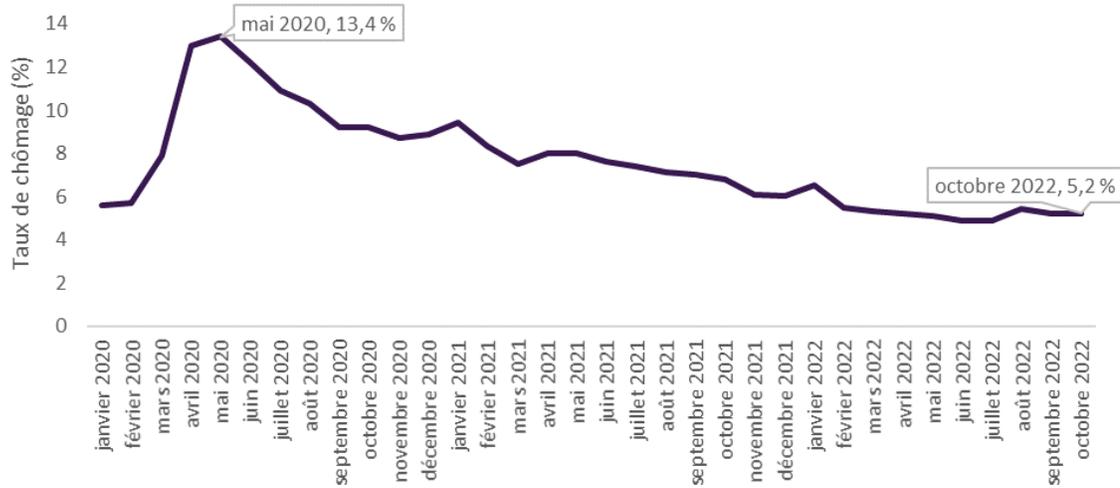


Figure 1 — Entreprises qui s’attendaient à ce qu’une pénurie de main-d’œuvre constitue un obstacle à ce que le nombre de postes vacants au cours des trois prochains mois entre avril et mai 2022, selon le secteur, en pourcentage (%)



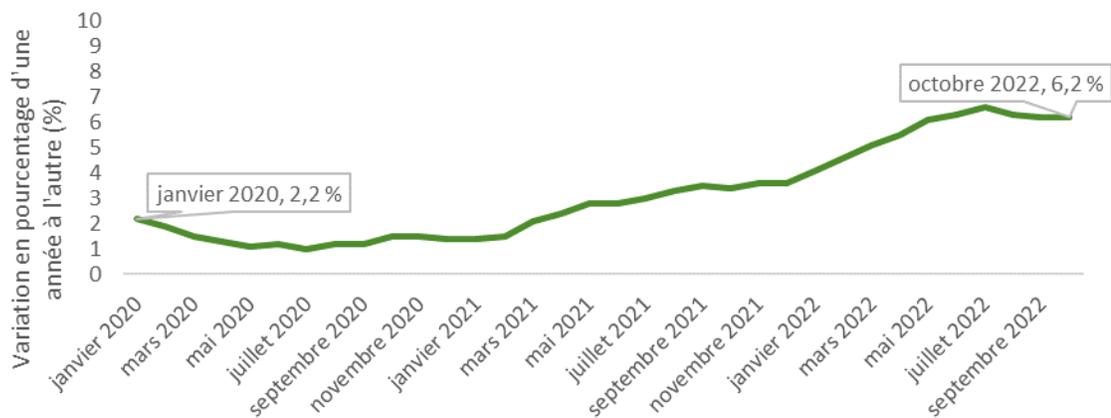
Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Statistique Canada, [Analyse des défis liés à la main-d'œuvre au Canada, deuxième trimestre de 2022](#) (tableaux 33-10-0503-01 et 33-10-0504-01).

Figure 2 — Taux de chômage au Canada entre janvier 2020 et octobre 2022



Source : Statistique Canada. [Tableau 14-10-0287-01 Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois.](#)

Figure 3 — Mesure de l'inflation fondamentale fondée sur un modèle d'analyse factorielle, Indice des prix à la consommation commun (variation d'une année à l'autre en pourcentage)



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Statistique Canada, [Tableau 18 10-0256-01, Statistiques de l'Indice des prix à la consommation \(IPC\), mesures de l'inflation fondamentale et autres statistiques connexes - définitions de la Banque du Canada.](#)



Certains témoins ont fait remarquer que les pénuries de main-d'œuvre touchent plus durement certaines industries (p. ex., la construction) ou régions (comme le Québec)¹²⁰. M. Blackburn a déclaré que 94 % des membres du Conseil du patronat du Québec ont indiqué, lors d'un récent sondage, qu'ils avaient de la difficulté à embaucher des employés. Selon lui, les pertes causées par les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la fabrication au Québec se sont chiffrées à 18 milliards de dollars au cours des deux dernières années¹²¹. Décrivant la situation dans les centres moins peuplés, Vincent Rousson, recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, a indiqué que le taux de chômage dans sa région, qui est « deux points sous la moyenne nationale », n'a jamais été aussi bas, et que le nombre de postes vacants a plus que doublé depuis 2019. Il a situé le problème dans le contexte de la baisse de la population en âge de travailler dans la région, un phénomène qui, selon lui, risque d'entraîner la perte de quelque 8 000 travailleurs au cours des dix prochaines années¹²².

Offrant un autre point de vue, Tony Bonen, directeur général intérimaire du Conseil de l'information sur le marché du travail, a rappelé qu'il faut faire la distinction entre les pénuries de main-d'œuvre et les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Selon M. Bonen, le premier désigne « un manque de candidats », et l'autre, les situations où il y a des candidats, mais ceux-ci n'ont pas « l'expérience, les compétences [ou] la formation requises ». Il a ajouté que malgré « l'absence de distinction dans les données, il y a de grandes différences en ce qui concerne les problèmes stratégiques posés par ces deux enjeux et les solutions possibles¹²³ ».

LES TENDANCES À LONG ET À COURT TERME

En ce qui concerne les causes des pénuries de main-d'œuvre auxquelles font face les PME, les témoins ont discuté des perturbations à court terme causées par la pandémie

120 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1550 (M. Tony Bonen, directeur général intérimaire, Conseil de l'information sur le marché du travail).

121 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

122 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1620 (Vincent Rousson, recteur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre personnel).

123 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1550 (Tony Bonen, directeur général intérimaire, Conseil de l'information sur le marché du travail).

et des changements économiques et démographiques à long terme que vit le Canada. D'après M. Bates, un grand nombre de postes vacants, surtout dans le cas d'emplois ne nécessitant aucune compétence spécialisée, « devraient être cycliques et être pourvus dans une économie post-COVID », mais pour les pénuries « découlant de facteurs structurels, dont une population vieillissante et une hausse des exigences professionnelles », les postes « prendront plus de temps à pourvoir¹²⁴ ».

M. MacDonald a expliqué comment la pandémie avait entraîné des pénuries de main-d'œuvre : « les travailleurs des secteurs les plus touchés [...] ne sont pas restés inactifs » et se sont plutôt dirigés « vers d'autres secteurs qui étaient restés ouverts et avaient besoin de travailleurs », faisant en sorte que « ces travailleurs n'étaient plus disponibles pour occuper les postes qu'ils avaient auparavant, car ils étaient déjà employés ailleurs, à des salaires probablement plus élevés¹²⁵ ». M^{me} van den Berg a rappelé qu'en raison des fermetures dans l'industrie de la restauration pendant la pandémie, les employés ont dû « trouver d'autres endroits où aller » et qu'« une grande majorité ont été perdus au profit d'autres secteurs¹²⁶ », ce qui a aussi entraîné une perte de la mémoire institutionnelle. Par ailleurs, Michael J. Ballingall, vice-président principal, Big White Ski Resort, Thompson Okanagan Tourism Association, a souligné qu'en raison des perturbations dans les programmes d'immigration temporaire, notamment en ce qui concerne les visas vacances-travail, il y a des milliers de postes vacants dans l'industrie du tourisme, et les employeurs ont de la difficulté à les pourvoir à partir du bassin de travailleurs canadiens, ce qui empêche certaines entreprises de fonctionner au maximum de leur capacité¹²⁷.

En outre, des témoins ont indiqué que certaines tendances à long terme, sans lien avec la pandémie, contribuent à perpétuer les pénuries de main-d'œuvre, les plus courantes étant le vieillissement de la population et le nombre croissant de travailleurs approchant

124 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social).

125 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1625 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).

126 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1430 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1335 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).

127 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1620 (Michael J. Ballingall, vice-président principal, Big White Ski Resort, Thompson Okanagan Tourism Association).



l'âge de la retraite¹²⁸. Selon M. Cléroux, « [l]a proportion de personnes âgées de 65 ans et plus au Canada est passée de 13 % en 2000 à 19 % en 2021 », et « 21 % des travailleurs canadiens sont âgés de 55 ans et plus, ce qui signifie qu'environ quatre millions de Canadiens partiront à la retraite au cours de la prochaine décennie¹²⁹ ».

D'autres témoins ont mentionné l'évolution de la demande de main-d'œuvre liée aux changements au sein de l'économie canadienne¹³⁰. Comme l'a indiqué M. Bates, « [l]'automatisation, l'innovation numérique et la transition vers une économie à faible émission de carbone sont aussi d'importants facteurs entraînant des opportunités pour tous les Canadiens. Le besoin pour de nouvelles compétences, incluant des compétences numériques, afin de soutenir une économie en pleine évolution n'a jamais été aussi important¹³¹. » Citant un rapport du Conseil des technologies de l'information et des communications, Dana O'Born, vice-présidente responsable de la section Stratégie et plaidoyer au Conseil canadien des innovateurs, estimait que d'ici 2025, l'« économie numérique emploiera environ 2,26 millions de Canadiens », ce qui représente « 11 % de tous les emplois au pays », ce qui ne se produira que s'il est possible de pourvoir 250 000 nouveaux postes¹³². Elle a ajouté que « la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est une préoccupation majeure » depuis des années, mais qu'elle a été exacerbée par « le récent passage au télétravail », qui fait en sorte que les employeurs canadiens font maintenant concurrence avec des entreprises à l'étranger

-
- 128 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1640 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1540 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1305 (Gabrielle Tremblay, professeure, École des sciences de l'administration, Université TÉLUQ, à titre personnel).
- 129 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1640 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).
- 130 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1610 (Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1305 (Jean-François Champagne, président, Association des industries de l'automobile du Canada); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest).
- 131 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social).
- 132 Conseil des technologies de l'information et des communications, [Onwards and Upwards: Digital Talent Outlook 2025](#), août 2021 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1610 (M^{me} Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs).

lorsqu'il s'agit de recruter des travailleurs canadiens qualifiés¹³³. Jean-François Champagne, président de l'Association des industries de l'automobile du Canada, a déclaré que « les nouvelles technologies dans les véhicules créent une pénurie de compétences », car l'« entretien est très différent » et que « [l]es mécanismes de formation professionnelle qui existent aujourd'hui ne sont pas assez souples et adaptés pour suivre le rythme de la technologie émergente des véhicules¹³⁴ ». De même, Patrick Perreault, président-directeur général de la Table Métal Abitibi-Ouest, a fait remarquer que l'« automatisation et la robotisation » peuvent réduire la demande de travailleurs en général, mais que leur adoption « exige [...] un autre type de main-d'œuvre très qualifiée qui doit s'adapter aux changements¹³⁵ ».

Les témoins ont donné trois grandes pistes de solution pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre en général et aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée : accroître le bassin de travailleurs grâce à des programmes visant à accroître l'immigration, améliorer les compétences et à décerner des accréditations; améliorer la participation au marché du travail en éliminant les obstacles auxquels font face les groupes qui sont moins présents dans la population active; et hausser la productivité en faisant une meilleure utilisation de la technologie et de l'automatisation.

L'IMMIGRATION

Beaucoup de témoins ont dit que l'immigration est un moyen de remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Ils l'ont présentée comme étant une partie de la solution pour régler les problèmes de pénurie à court terme – essentiellement grâce aux programmes des travailleurs temporaires –, mais aussi à long terme, avec l'accueil permanent de travailleurs qualifiés. En général, les témoins ont recommandé d'autoriser davantage de ressortissants étrangers à immigrer au Canada, de rendre le processus moins compliqué et moins long pour les employeurs et de mieux soutenir l'intégration des immigrants au marché du travail.

Plusieurs témoins ont insisté sur l'importance de la collaboration fédérale-provinciale au chapitre de l'immigration, spécialement au Québec, où le gouvernement provincial a des

133 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1610 (Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs).

134 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1305 (Jean-François Champagne, président, Association des industries de l'automobile du Canada).

135 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest).



compétences accrues en la matière¹³⁶. Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre au Conseil du patronat du Québec, a déclaré qu'« il faut surtout que les gouvernements travaillent mieux ensemble », car ils font souvent « les choses en double¹³⁷ ».

Les programmes des travailleurs temporaires

Selon Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, en incluant les travailleurs et les étudiants, il y a eu 1,5 million de résidents temporaires au Canada au cours de chacune des trois dernières années, et ces gens « répondent au besoin immédiat de main-d'œuvre de divers employeurs¹³⁸ ». M. Somogyvari a ajouté que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est « régi par la demande, souple et suit l'évolution du marché du travail », ce qui permet aux employeurs de « puiser dans le bassin mondial de main-d'œuvre et de talents afin de pourvoir n'importe quel poste¹³⁹ ».

Même s'il reconnaît que le PTET est « essentiel pour pourvoir des postes », M. Bates, s'exprimant au nom d'EDSC, a insisté sur la taille relativement modeste de ce programme, rappelant au Comité que les travailleurs étrangers temporaires ne forment que 0,4 % de la main-d'œuvre, et que 80 % d'entre eux travaillent dans le secteur agricole¹⁴⁰. M. Caron a souligné pour sa part l'importance du PTET, en précisant que les travailleurs étrangers temporaires représentent le tiers de tous les travailleurs dans l'agriculture¹⁴¹. M. Poirier a fait remarquer cependant que les manufacturiers se

136 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1320 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1305 (Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1315 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1645 (Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie, Fédération des chambres de commerce du Québec).

137 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1645 (Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre, Conseil du patronat du Québec).

138 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1305 (Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

139 *Ibid.*

140 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social).

141 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1405 (Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles).

tourment de plus en plus vers ce programme « par nécessité », étant donné « qu'il n'y a tout simplement pas d'autres moyens de trouver les travailleurs dont ils ont besoin¹⁴² ».

M. Perrault s'est fait l'écho de la pensée d'autres témoins en déclarant que « [l]e processus relatif aux travailleurs étrangers temporaires est vraiment lourd et onéreux pour les PME¹⁴³ ». M. Hamel a dit quant à lui que le programme « est désuet, dépassé, et il faut absolument le moderniser¹⁴⁴ » M. Ballingall a indiqué pour sa part qu'à cause, essentiellement, des limites imposées au type de tâches qu'on peut confier à un travailleur étranger temporaire, le PTET « n'est pas du tout [...] efficace » pour l'industrie du ski¹⁴⁵. Bien que critiques à l'égard du PTET, d'autres témoins ont salué les changements au programme annoncés récemment¹⁴⁶. M. Blackburn a dit que ces changements sont « une bouffée d'air frais [pour les] employeurs », et M^{me} van den Berg a déclaré qu'ils représentent « un excellent premier pas¹⁴⁷ ».

Contrairement à d'autres témoins, M. MacDonald a recommandé que l'on se concentre sur l'immigration permanente et l'augmentation de la participation au marché du travail au Canada, plutôt que sur le recours aux travailleurs étrangers temporaires. Affirmant que l'élargissement du PTET pourrait « empêcher la hausse des salaires », M. McDonald a mis en garde contre « [l']importa[tion] de travailleurs qui sont privés de leurs droits fondamentaux en milieu de travail¹⁴⁸ ».

Quelques témoins ont fait valoir que l'exigence d'effectuer des études d'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cadre du processus de demande du PTET faisait peser un fardeau inutile sur les PME qui cherchent à embaucher des travailleurs étrangers

-
- 142 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1355 (Matt Poirier, directeur, Commerce international, Manufacturiers et exportateurs du Canada).
- 143 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest).
- 144 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1645 (Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre, Conseil du patronat du Québec).
- 145 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1640 (Michael J. Ballingall, vice-président principal, Big White Ski Resort, Thompson Okanagan Tourism Association).
- 146 Emploi et Développement social Canada, « [Le Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires : le gouvernement du Canada veut combler les pénuries au pays](#) », communiqué de presse, 4 avril 2022.
- 147 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1620 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1325 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).
- 148 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1625 (David Macdonald, économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives).



temporaires. Les préoccupations concernant la nécessité de faire des EIMT étaient particulièrement vives chez les témoins du Québec, qui voient cela comme un dédoublement du travail déjà fait par le gouvernement provincial, et comme un exercice inutile dans un contexte de pénuries généralisées de main-d'œuvre dans la province¹⁴⁹. Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie à la Fédération des chambres de commerce du Québec, a recommandé que l'on suspende l'exigence de faire des EIMT, considérant que c'est quelque chose qui « nuit et qui ne sert actuellement à rien », puisque la pénurie de main-d'œuvre « va continuer de s'accélérer jusqu'en 2030¹⁵⁰ ». M. Poirier abondait dans le même sens, ajoutant que si l'exigence ne pouvait être « abolie », elle pourrait au moins être « simplifiée » afin de permettre d'« accélérer » le processus pour le secteur manufacturier, qui « a tant besoin de travailleurs¹⁵¹ ».

Plusieurs témoins ont dit que l'on devrait donner aux travailleurs étrangers temporaires davantage de possibilités d'obtenir la résidence permanente au Canada. Rakesh Naidu, président et directeur général de la Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex, a expliqué que ces travailleurs « ont beaucoup de mal à accéder à la résidence », de sorte que « [n]ous finissons par ne pas en retenir pour la peine¹⁵² ». Soulignant le désir qu'ont certains travailleurs étrangers temporaires d'immigrer de façon permanente au Canada, M. Caron a dit que ces personnes sont « beaucoup plus que des employés. Ce sont des gens qui ont une grande expertise et qui contribuent énormément à nos entreprises. Ils font partie de la famille, quoi¹⁵³. »

Les témoins ont parlé également du rôle que jouent les étudiants étrangers pour résorber les pénuries de main-d'œuvre. M. Naidu a remis en question les limitations à l'emploi imposées aux étudiants étrangers; selon lui : « Nous compliquons beaucoup leur recherche d'emploi ici. Ils ne peuvent travailler qu'un nombre d'heures limité. Leurs possibilités d'emploi sont limitées. Il y a toutes sortes d'autres contraintes¹⁵⁴. »

149 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1645 (Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre, Conseil du patronat du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1315 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase).

150 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1700 (Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie, Fédération des chambres de commerce du Québec).

151 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1415 (Matt Poirier, directeur, Commerce international, Manufacturiers et exportateurs du Canada).

152 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1700 (Rakesh Naidu, président et directeur général, Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex).

153 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1410 (Martin Caron, président général, Union des producteurs agricoles).

154 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1700 (Rakesh Naidu, président et directeur général, Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex).

M. Rousson a souligné pour sa part l'« écart majeur entre les taux d'acceptation » des demandes de visa « des étudiants francophones et [...] des étudiants anglophones », alors que l'on sait que les étudiants étrangers seraient une « réelle solution » au manque de main-d'œuvre au Québec¹⁵⁵.

Pour attirer les « professionnels les plus en demande » dans le secteur des technologies, M^{me} O'Born a recommandé que le gouvernement instaure un « visa de spécialiste à fort potentiel » qui permettrait aux travailleurs d'obtenir « un visa d'emploi de durée indéfinie » et ainsi de venir au Canada « sans avoir en main une offre d'emploi¹⁵⁶ ». M^{me} O'Born a plaidé aussi en faveur de « [l']assouplissement des voies menant à la résidence permanente » et de l'« amélior[ation du] programme d'immigration de la Stratégie en matière de compétences mondiales » dans le but d'attirer des talents dans le secteur des technologies au Canada¹⁵⁷.

Les programmes d'immigration permanente

Beaucoup de témoins ont recommandé que l'on recoure à l'immigration permanente, en ciblant les travailleurs hautement qualifiés, pour contrer les effets du vieillissement de la main-d'œuvre canadienne¹⁵⁸. M. Poirier a appelé le gouvernement à « augmenter de façon énergique » les cibles pour l'immigration économique à « 500 000 par année¹⁵⁹ », ce qui représenterait une augmentation significative par rapport au nombre record de 405 000 résidents permanents, toutes catégories confondues, que le Canada a admis en 2021, et à l'objectif de 447 000 fixé pour 2023¹⁶⁰.

155 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1620 (Vincent Rousson, recteur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre personnel).

156 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1650 (Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs).

157 *Ibid.*

158 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1630 (Rakesh Naidu, président et directeur général, Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1320 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1540 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1620 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

159 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1315 (Matt Poirier, directeur, Commerce international, Manufacturiers et exportateurs du Canada).

160 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1305 (Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).



Des témoins ont parlé des longs délais de traitement comme étant un obstacle à l'augmentation de l'offre de travailleurs étrangers qualifiés sur le marché canadien de l'emploi¹⁶¹. Selon Richard Kurland, avocat et analyste des politiques chez Lexbase, le Canada perd « des acteurs clés [...] à cause des délais de traitement des demandes de résidence permanente qui ne cessent de s'allonger, et cela n'est pas dû à une pandémie. Il n'y a aucune explication¹⁶². » Comme plusieurs autres témoins, M. Kurland a dénoncé le fait que les délais de traitement des demandes de résidence permanente au Québec soient beaucoup plus longs que dans d'autres provinces¹⁶³. Il a déclaré qu'il y a, au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « une culture organisationnelle [...] fondée sur le contrôle, le secret et le manque de transparence », et il a recommandé que l'on ait davantage recours à la *Loi sur les frais de service* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour demander à ce ministère de rendre plus de comptes à ceux auprès desquels il perçoit des frais de service¹⁶⁴.

Réagissant à cette critique, M. Somogyvari a répondu que le ministère « continue de numériser et de moderniser ses processus » et qu'il fait « des progrès dans la façon dont il dialogue et interagit avec les clients¹⁶⁵ ». M. Somogyvari a donné l'exemple d'un « mode de service réservé » qui aide les « entreprises à forte croissance » cherchant « des travailleurs étrangers hautement qualifiés [...] à composer avec le processus d'immigration¹⁶⁶ ». M. Somogyvari a également fait référence aux changements

161 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1635 (Mathieu Lavigne, directeur, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1645 (Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie, Fédération des chambres de commerce du Québec).

162 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1345 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase).

163 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1315 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1635 (Mathieu Lavigne, directeur, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1645 (Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie, Fédération des chambres de commerce du Québec).

164 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1355 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1345 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1315 (Richard Kurland, avocat et analyste des politiques, Lexbase); *Loi sur les frais de service*, L.C. 2017, ch. 20, art. 451; *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C., 1985, ch. F-11.

165 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1330 (Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

166 *Ibid.*

législatifs récents au programme Entrée express pour la catégorie des immigrants économiques qui permettront de « mieux cibler et sélectionner les personnes ayant des caractéristiques particulières, notamment des carrières particulières¹⁶⁷ ».

Sarah Hayward, directrice principale intérimaire, Orientation du programme d'immigration au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, a reconnu que pour le moment le ministère ne se conforme pas aux normes de service concernant les délais de traitement des demandes, une situation qu'elle attribue aux perturbations causées par la pandémie, mais elle a déclaré que le ministère « s'efforce d'améliorer » les choses¹⁶⁸.

Les témoins ont reconnu que pour répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre au moyen de l'immigration, il ne suffit pas de faire venir plus de travailleurs qualifiés.

Comme l'a souligné M. Bates, pour avoir accès au bassin de main-d'œuvre que sont les immigrants, il faut « éliminer les obstacles auxquels la plupart d'entre eux se heurtent lorsqu'ils tentent d'obtenir un emploi, dont une maîtrise insuffisante de l'anglais et du français, une difficulté à faire reconnaître leurs titres de compétence et un manque d'expérience professionnelle au Canada¹⁶⁹ ». L'amélioration de la reconnaissance des titres de compétence obtenus dans d'autres pays était vue par l'ensemble des témoins comme un moyen de faciliter l'intégration des travailleurs étrangers au Canada¹⁷⁰.

LA FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES ET LES ACCRÉDITATIONS

Plusieurs témoins ont évoqué également la nécessité de réduire les obstacles intérieurs à la mobilité de la main-d'œuvre afin de favoriser une répartition plus efficace des travailleurs qualifiés¹⁷¹. Comme l'a déclaré M. Lee, « [i]l faut une harmonisation des

167 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1335 (Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

168 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1425 (Sarah Hayward, directrice principale intérimaire, Orientation du programme d'immigration, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

169 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social).

170 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545, (Alla Drigola Birk, directrice principale, Affaires parlementaires et politique des petites et moyennes entreprises, Chambre de commerce du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1650 (Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1320 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade).

171 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1415 (Ralph Suppa, président-directeur général, Institut canadien de plomberie et de chauffage).



titres de compétence dans les métiers spécialisés afin que les gens puissent se déplacer partout au pays¹⁷² ».

D'autres témoins ont insisté sur la nécessité d'avoir plus de programmes d'apprentissage et de formation. M. Suppa a qualifié l'approche actuelle de fragmentaire et a recommandé l'adoption d'« une stratégie nationale » qui amènerait « l'industrie et les gouvernements provinciaux et fédéral » à s'attaquer ensemble au problème¹⁷³.

M. Champagne et M^{me} Hamm ont dit tous les deux qu'il faut augmenter de manière significative les accréditations d'apprentis pour pouvoir répondre à la demande dans l'industrie de l'automobile et des véhicules récréatifs¹⁷⁴. Yves Blanchet, analyste de recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques, a recommandé pour sa part que le gouvernement du Canada appuie la création de mutuelles de formation comme celles que soutient actuellement le gouvernement du Québec. Ces mutuelles permettent aux PME de « combiner leurs ressources pour s'offrir de la formation à moindre coût¹⁷⁵ ». Parlant au nom d'EDSC, M. Bates a rappelé l'existence d'une enveloppe de 470 millions de dollars sur trois ans annoncée par le gouvernement dans le Budget de 2021 pour « un nouveau service d'apprentissage visant à aider les PME à accueillir et à embaucher des apprentis de première année », une initiative que M. Lee a prié le gouvernement de poursuivre¹⁷⁶.

Plusieurs témoins ont souligné également la nécessité de faire une meilleure promotion des débouchés dans les métiers spécialisés pour inciter davantage de jeunes à y faire carrière¹⁷⁷. Selon Tania Johnston, présidente-directrice générale de l'Association des

172 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1640 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations).

173 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1440 (Ralph Suppa, président-directeur général, Institut canadien de plomberie et de chauffage).

174 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1305 (Jean-François Champagne, président, Association des industries de l'automobile du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1555 (Eleonore Hamm, présidente, Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada).

175 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1115 (Yves Blanchet, analyste de recherche, Institut de recherche en politiques publiques).

176 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1615 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1540 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations).

177 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1540 (Kevin Lee, directeur général, Association canadienne des constructeurs d'habitations); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1445 (Ralph Suppa, président-directeur général, Institut canadien de plomberie et de chauffage).

entrepreneurs en mécanique du Canada, « il faut mettre en valeur les métiers spécialisés. À l'heure actuelle, ils ont une image négative, [... ils] sont perçus comme des boulots sales, sans beaucoup de débouchés, ce qui est tout à fait faux¹⁷⁸. »

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Une autre façon évoquée par les témoins de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et qui, selon certains, qui pourrait donner de meilleurs résultats que l'immigration, serait de favoriser une plus grande participation au marché du travail des groupes qui y sont sous-représentés. Selon M. Bates, augmenter la participation « des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles devrait permettre à plus de deux millions de nouveaux travailleurs de se joindre au marché du travail¹⁷⁹ ». D'après M. Blackburn, accroître la participation des membres des « Premières Nations, [d]es gens judiciarisés, [d]es gens en situation de handicap, [d]es femmes dans certains secteurs [et du] personnel plus âgé », permettrait de combler 25 % des départs à la retraite au Québec, soit plus qu'on ne pourrait le faire avec l'immigration, selon ses estimations¹⁸⁰.

Les femmes

Pour inciter davantage de femmes à entrer ou à revenir sur le marché du travail, M^{me} Tremblay a insisté sur l'importance de l'accès à des services de garde, surtout pour les femmes dans les emplois les moins bien rémunérés, ainsi que sur l'élimination de « la discrimination dans les secteurs à forte prédominance masculine¹⁸¹ ». Quant à M. Cléroux, il a suggéré que les PME recourent à des « processus d'embauche officiels » pour « élargir leur bassin d'embauche¹⁸² ».

178 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1435 (Tania Johnston, présidente-directrice générale, Association des entrepreneurs en mécanique du Canada).

179 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1540 (Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles, ministère de l'Emploi et du Développement social).

180 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1620 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

181 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1435 (Diane-Gabrielle Tremblay, professeure, École des sciences de l'administration, Université TÉLUQ, à titre personnel).

182 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1640 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).



Les travailleurs âgés

Beaucoup de témoins se sont attardés sur les façons dont les PME peuvent s’y prendre pour retenir les travailleurs en âge de prendre leur retraite ou faire revenir ceux qui sont déjà partis¹⁸³. M^{me} Tremblay a expliqué que « recruter et maintenir en poste les travailleurs vieillissants » constitue « un énorme défi », et elle a affirmé qu’« il est plus facile de maintenir en poste les travailleurs vieillissants que de les réintégrer¹⁸⁴ ». M^{me} Tremblay a insisté sur l’importance de la « conciliation entre le travail et la vie personnelle » pour les travailleurs âgés, et a recommandé que les PME offrent des horaires de travail flexibles et des options de retraite qui laissent aux travailleurs plus de temps pour les loisirs¹⁸⁵. M^{me} Tremblay a ajouté que la discrimination à l’égard des travailleurs âgés est un facteur qui nuit à la participation de ces personnes au marché du travail, et que certains travailleurs âgés aimeraient faire du mentorat auprès de collègues plus jeunes, laissant entendre que répondre à ce désir inciterait ces travailleurs à demeurer en poste.

D’autres témoins ont expliqué dans quelle mesure l’alourdissement du fardeau fiscal pourrait décourager des personnes âgées touchant des prestations de pension ou ayant droit à des transferts gouvernementaux de retourner travailler¹⁸⁶. Selon Jean-Guy Couillard, 75 % des retraités qu’il a sondés « refusent de revenir sur le marché du travail, car ils paieraient trop d’impôt¹⁸⁷ ».

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ GRÂCE À LA TECHNOLOGIE

Même si la plupart des témoignages ont porté sur les initiatives permettant d’augmenter l’offre de main-d’œuvre, certains témoins ont parlé des solutions pour réduire la

183 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1620 (Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d’œuvre, Conseil du patronat du Québec); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1615 (Jean-Guy Couillard, à titre personnel).

184 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1305 (Diane-Gabrielle Tremblay, professeure, École des sciences de l’administration, Université TÉLUQ, à titre personnel).

185 *Ibid.*

186 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest); INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1635 (Mathieu Lavigne, directeur, Affaires publiques et économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec).

187 INDU, [Témoignages](#), 44^e législature, 1^{re} session, 21 juin 2022, 1615 (Jean-Guy Couillard, à titre personnel).

demande de travailleurs, notamment par un recours accru à la technologie et à l'automatisation¹⁸⁸. Selon M. Cléroux, une étude la BDC a révélé qu'investir dans la technologie et l'automatisation est la stratégie « qui remporte le plus de succès » auprès des entreprises aux prises avec un manque de personnel, et que « [l]es entreprises [...] qui utilisent l'automatisation affichent un meilleur rendement et une croissance plus rapide¹⁸⁹ ». M^{me} Pohlmann a fait état de conclusions similaires dans le cadre d'un sondage mené par la FCEI auquel 33 % des PME ont répondu avoir investi dans l'automatisation, et dont 81 % ont trouvé que c'était un moyen efficace de combler les pénuries de main-d'œuvre¹⁹⁰. Tant M^{me} Pohlmann que M. Poirier ont recommandé que le gouvernement soutienne davantage les investissements des PME dans l'automatisation¹⁹¹.

Parlant respectivement au nom d'ISDE et de la BDC, MM. Massie et Cléroux ont fait valoir que le Programme canadien d'adoption du numérique est une initiative par laquelle le gouvernement soutient déjà les investissements des PME dans la technologie¹⁹². M. Cléroux a expliqué comment, grâce à ce programme, la BDC aide les PME à se doter d'« un plan stratégique pour investir dans la technologie numérique », tout en leur offrant également « un prêt sans intérêt pour les aider à investir dans la technologie¹⁹³ ».

Les avis des autres témoins au sujet du Programme canadien d'adoption du numérique étaient variés. M. McPherson a qualifié ce programme de « formidable » et de

188 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1550 (M. Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1325 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1330 (Patrick Perreault, président-directeur général, Table Métal Abitibi-Ouest).

189 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1650 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1640 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).

190 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

191 *Ibid.*; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1315 (Matt Poirier, directeur, Commerce international, Manufacturiers et exportateurs du Canada).

192 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1535 (Etienne-René Massie, directeur général, direction générale de la petite entreprise, ministère de l'Industrie); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1645 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).

193 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 avril 2022, 1655 (Pierre Cléroux, vice-président, Recherche, et économiste en chef, Banque de développement du Canada).



« nécessaire », et M. Blackburn a dit qu'« il ne fait aucun doute que ce programme [...] peut apporter un élément intéressant pour pallier la pénurie de main-d'œuvre¹⁹⁴ ». En revanche, M^{me} Pohlmann a exprimé des réserves, disant que ce programme « est arrivé sur le tard », et M^{me} van den Berg a affirmé quant à elle qu'il « n'a pas vraiment été très pertinent pour le secteur de la restauration¹⁹⁵ ».

AUTRES DÉFIS AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Tout au long de l'étude menée par le Comité, des témoins ont fait état d'un certain nombre de problèmes importants nuisant à la compétitivité des PME qui sortent du cadre de l'étude du Comité ou qui touchent certains secteurs en particulier. Par exemple, plusieurs témoins ont expliqué que le coût des transactions par carte de crédit affecte la compétitivité des PME. M^{me} Kothawala a dit à ce propos que « [l]es frais élevés pour l'utilisation des cartes de crédit au Canada [...] continuent de pénaliser les [PME] »; ils représentent « le troisième coût le plus élevé dans le monde des affaires » après « l'immobilier et les salaires¹⁹⁶ » pour les dépanneurs. M^{me} Kothawala a ajouté que ces coûts ont considérablement augmenté durant la pandémie, à cause de la généralisation des options de paiement sans contact. M^{me} Kothawala a reconnu que le *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit* a « plus ou moins fonctionné », mais a précisé que les entreprises ont « trouvé d'autres façons d'imposer des frais sur les transactions¹⁹⁷ ». M^{me} Kothawala a évoqué le plafonnement des frais sur les cartes de crédit imposés dans d'autres pays, mais a fait remarquer que même lorsque de tels plafonds sont en vigueur, il y a toujours des « frais cachés » qui peuvent être répercutés sur les détaillants¹⁹⁸. M^{me} Pohlmann a abondé dans le même sens, déclarant que le passage du paiement en argent comptant au paiement numérique

194 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1405 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1635 (Karl Blackburn, président et chef de la direction, Conseil du patronat du Québec).

195 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1710 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1450 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).

196 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1545 (Anne Kothawala, présidente-directrice générale, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs).

197 Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit*; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1720 (Anne Kothawala, présidente-directrice générale, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs).

198 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1655 (Anne Kothawala, présidente-directrice générale, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs).

est « beaucoup plus coûteux pour le commerçant¹⁹⁹ ». Krista McWhinnie, sous-commissaire à la Direction des pratiques monopolistiques du Bureau de la concurrence a déclaré que les frais élevés des cartes de crédit sont un problème « sur lequel le Bureau se penche depuis un certain nombre d'années », et elle a fait référence à une poursuite que le Bureau avait intentée contre Visa et Mastercard, mais qu'il a finalement perdue²⁰⁰.

Plusieurs témoins ont parlé aussi des problèmes liés à la taxation. M^{me} van den Berg a expliqué comment des « taxes minimales » peuvent causer « une mort à petit feu » pour les PME qui fonctionnent avec une « marge de profit très mince²⁰¹ ». M. Chapman, M^{me} van den Berg et M. McPherson se sont tous dits préoccupés par la taxe d'accise sur la bière et le vin, des taxes que M. Chapman a qualifiées de « contre-productives et nuisibles²⁰² ». Comme l'a expliqué M^{me} van den Berg, « [l]e problème tient au fait qu'il s'agit d'une taxe d'indexation qui augmente chaque année sans l'approbation du Parlement et qui a des répercussions exponentielles sur nos coûts d'exploitation, sur notre bilan²⁰³ ».

Sara Anghel, présidente de l'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques, a manifesté son opposition à la taxe de luxe sur les bateaux annoncée dans le Budget de 2021, citant des estimations selon lesquelles cette taxe « entraînera une diminution d'au moins 90 millions de dollars du chiffre d'affaires des concessionnaires de bateaux, et pourrait coûter leur emploi à au moins 900 employés en équivalent temps plein²⁰⁴ ». M^{me} Anghel a aussi expliqué comment les propriétaires de bateaux peuvent s'y prendre pour éviter de payer cette taxe, au détriment des PME canadiennes, en achetant et en gardant les bateaux aux États-Unis. Elle a donné des exemples d'autres

199 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1605 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

200 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 juin 2022, 1410 (Krista McWhinnie, sous-commissaire, Direction des pratiques monopolistiques, Bureau de la concurrence).

201 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1335 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).

202 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1535 (Luke Chapman, vice-président, Affaires fédérales, Bière Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1330 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada); INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1405 (Trevor McPherson, président-directeur général, Mississauga Board of Trade).

203 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 6 mai 2022, 1330 (Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales, Restaurants Canada).

204 Gouvernement du Canada, « *Chapitre 10 : Gouvernement responsable* », *Budget de 2021*; INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1320 (Sara Anghel, présidente, Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques).



pays où l'adoption de mesures semblables s'était soldée par des pertes nettes en termes de recettes fiscales²⁰⁵. M^{me} Pohlmann a parlé de la taxe carbone, estimant « que les PME paient environ 45 à 50 % du filet de sécurité fédéral pour le carbone, et que seulement 8 et 10 % leur sont restitués sous forme de programmes qui ne leur ont jamais été accessibles²⁰⁶ ».

M^{me} O'Born a insisté sur l'importance de « la propriété intellectuelle [PI] et d'autres formes d'actifs incorporels » pour s'assurer « que les PME canadiennes deviennent des chefs de file dans l'économie numérique », et elle a recommandé l'élargissement du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, ce qui pourrait « permettre de reconnaître comme dépenses admissibles les coûts associés à la protection, à la défense et à la poursuite en matière de propriété intellectuelle²⁰⁷ ». Selon Konstantinos Georgaras, président par intérim de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, un sondage réalisé auprès d'entreprises canadiennes a révélé que « 18 % d'entre elles détenaient au moins une forme de PI » et que « la propriété intellectuelle est plus présente dans les entreprises à forte croissance et celles qui innovent et exportent²⁰⁸ ».

M^{me} Hamm a pour sa part attiré l'attention sur « le manque d'investissements dans le tourisme et les infrastructures des parcs nationaux » comme étant un frein pour l'industrie des véhicules récréatifs²⁰⁹. M. Ballingall a parlé quant à lui de la manière dont les restrictions concernant les voyages qui ont été imposées pendant la pandémie ont affecté l'industrie du tourisme²¹⁰. Ritesh Kotak, entrepreneur et stratège en technologie, a mis l'accent sur la vulnérabilité de nombreuses PME aux cyberattaques, et il a recommandé la création d'« un carrefour de petites entreprises, un guichet unique pour les entrepreneurs qui cherchent du soutien et un accès à des entités gouvernementales²¹¹ ». Steve Leal,

205 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 juin 2022, 1345 (Sara Anghel, présidente, Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques).

206 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 3 mai 2022, 1545 (Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante).

207 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1610 (Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer, Conseil canadien des innovateurs).

208 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 26 septembre 2022, 1110 (Konstantinos Georgaras, président par intérim, Office de la propriété intellectuelle du Canada).

209 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 17 mai 2022, 1555 (Eleonore Hamm, présidente, Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada).

210 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1640 (Michael J. Ballingall, vice-président principal, Big White Ski Resort, Thompson Okanagan Tourism Association).

211 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1600 (Ritesh Kotak, entrepreneur et stratège en technologie, à titre personnel).

membre du conseil d'administration de l'Association des industries de l'automobile du Canada, s'est exprimé sur la nécessité d'une loi sur le droit à la réparation dans le secteur automobile afin d'empêcher les constructeurs d'agir en tant que « gardiens » des données produites par les véhicules modernes d'une manière qui est préjudiciable à la compétitivité des entreprises de réparation indépendantes²¹². Trevor Boquist, président-directeur général du Driving Change Automotive Group, ne partageait pas ce point de vue, affirmant qu'une telle loi n'aurait « pas beaucoup de sens pratique » étant donné que « les propriétaires de véhicules au Canada sont protégés depuis 2009 par une entente nationale volontaire sur le droit à la réparation²¹³ ».

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les PME sont vitales pour l'économie canadienne. Pourtant, en mesurant l'importance de ces PME seulement à l'aide d'indicateurs économiques, on sous-estime leur apport au tissu social du pays. Au cours de son étude, le Comité a appris que de nombreuses PME sont rendues à un point d'inflexion. Après avoir prouvé leur capacité d'adaptation et leur résilience pendant plus de deux ans de bouleversements causés par la pandémie, les entreprises font maintenant face à un environnement économique post-pandémie incertain. Une partie de cette incertitude tient aux conséquences de la pandémie sur l'économie, comme une inflation qui a atteint des niveaux inégalés depuis des décennies et des perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement. L'incertitude est due aussi aux effets de la pandémie sur les communautés avec lesquelles les PME ont tissé des liens étroits. Certains des changements qu'ont connus ces communautés ont été de courte durée, mais d'autres semblent être des changements de comportement à long terme. Il est difficile de prédire quelle sera la « nouvelle normalité », surtout pour les PME qui tentent de planifier ce que sera leur avenir après la pandémie.

À cause de cette incertitude, les PME ont besoin que les gouvernements les accompagnent dans la préparation de cet avenir en leur apportant du soutien lorsque nécessaire et en clarifiant les choses lorsque c'est possible. Parfois, cela peut vouloir dire créer des programmes gouvernementaux pour s'adapter à une nouvelle réalité, et souvent, cela signifie s'attaquer à des problèmes persistants de manière plus urgente. Comme l'ont signalé les témoins dans toutes les questions abordées durant cette étude, le gouvernement du Canada peut et doit faire preuve de leadership, mais la réussite

212 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 13 mai 2022, 1355 (Steve Leal, membre du conseil d'administration, Association des industries de l'automobile du Canada).

213 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 10 mai 2022, 1615 (Trevor Boquist, président-directeur général, Driving Change Automotive Group).



passer par la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales.

La situation que vivent les petites et moyennes entreprises

Un changement amené par la pandémie, et qui devrait être là pour rester, est que l'on met désormais davantage l'accent sur la résilience des chaînes d'approvisionnement que sur leur efficacité. Collectivement, nous avons appris ce que coûtent les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, et nous continuons de ressentir les effets de ces perturbations dans de nombreux secteurs. Des témoins ont souligné le fait que les PME assument souvent ces coûts de manière disproportionnée, car elles n'ont pas les ressources des grandes entreprises pour se tourner vers d'autres fournisseurs ou négocier un accès préférentiel à des stocks limités. Comme l'a fait remarquer un témoin, cela nuit non seulement à la compétitivité des PME à l'échelle nationale, mais aussi à la compétitivité du Canada à l'échelle internationale, puisque les PME canadiennes sont souvent en concurrence avec de plus grandes entreprises étrangères.

Comme l'a fait observer le Comité dans une étude récente sur le secteur des minéraux critiques, le Canada et ses partenaires économiques traditionnels, particulièrement les États-Unis, ont une occasion qui se produit une fois par génération de se doter de chaînes d'approvisionnement entièrement résilientes et durables pour faire collectivement la transition vers des économies à faibles émissions de carbone²¹⁴. Il est essentiel pour réussir cette transition, et pour que le Canada prenne part à l'effort mondial, d'inclure les PME canadiennes et de leur offrir des chances égales de participer à ces marchés en développement.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada renforce la capacité des petites et moyennes entreprises à faire partie des nouvelles chaînes d'approvisionnement créées grâce à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, notamment dans le cadre de ses stratégies visant d'importants secteurs. Cela devrait se faire en collaboration avec les partenaires économiques traditionnels du Canada dans le cadre d'initiatives destinées à rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes et durables pour toutes les entreprises canadiennes.

214 Chambre des communes, Comité permanent de l'industrie et de la technologie, *Positionner le Canada comme chef de file dans l'approvisionnement et le traitement des minéraux critiques*, Quatrième rapport, juin 2022.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada envisage d’offrir des aides ciblées aux petites et moyennes entreprises aux prises avec des perturbations persistantes dans les chaînes d’approvisionnement.

La réforme de la *Loi sur la concurrence*

Pendant que le Comité menait son étude, le gouvernement a déposé et adopté les changements les plus importants en plus d’une décennie au droit canadien sur la concurrence comme première étape d’une grande révision de la *Loi sur la concurrence*. Bien que le Comité ait entendu des opinions divergentes sur les modifications adoptées, y compris lors d’une réunion distincte qui leur était consacrée, les témoins étaient unanimement favorables au vaste projet de réforme et à l’engagement du gouvernement à mener des consultations sérieuses sur les changements à venir²¹⁵. Des témoins experts ont présenté des points de vue parfois contrastés sur ce que le droit canadien en matière de concurrence peut et devrait faire. Le Comité est d’accord avec les témoins pour dire qu’un examen des objectifs stratégiques fondamentaux qui sous-tendent la *Loi sur la concurrence* devrait guider la réforme d’aspects plus techniques, comme la défense des gains en efficacité. Le Comité se réjouit à la perspective de continuer de participer aux discussions en la matière.

Le Comité a aussi entendu des arguments de poids voulant que le Bureau de la concurrence devienne complètement indépendant et qu’il rende des comptes directement au Parlement plutôt qu’à ISDE, comme c’est le cas actuellement. Le Comité trouve cette proposition intéressante et pense qu’elle devrait être examinée dans le cadre des consultations sur la réforme du droit en matière de concurrence menées par le gouvernement. Pour que cette réforme soit une réussite, il faut un Bureau de la concurrence doté d’un mandat et de moyens adéquats et capable de relever les nouveaux défis.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada mène de vastes consultations concernant les propositions de modifications à la *Loi sur la concurrence*. Ces consultations devraient porter notamment sur les éléments suivants :

215 INDU, *Témoignages*, 44^e législature, 1^{re} session, 20 mai 2022.



- **une réévaluation des objectifs stratégiques qui sous-tendent le droit en matière de concurrence ainsi que d'éventuelles modifications à l'énoncé de l'objet;**
- **les aspects techniques de la *Loi sur la concurrence*, comme la défense des gains en efficience;**
- **la possibilité de faire du Bureau de la concurrence un organisme autonome distinct d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.**

Le Comité reconnaît que cette révision et ce regain d'intérêt pour le droit en matière de concurrence en général arrivent dans un contexte de numérisation croissante de l'économie canadienne. Partout dans le monde, les pays apprennent à composer avec le pouvoir économique important et grandissant d'un petit groupe d'entreprises technologiques, et ils cherchent des moyens de s'assurer que le fonctionnement des marchés numériques est bénéfique pour la société. Et la coopération internationale sera essentielle pour s'attaquer efficacement à ces questions.

Même si la protection des consommateurs est, à juste titre, au centre de la plupart des discussions, les témoins ont attiré l'attention sur la dynamique des marchés numériques, qui peut avoir des répercussions profondes sur les PME. En effet, pour beaucoup de PME, être présentes sur ces marchés ou utiliser certaines plateformes numériques n'est pas une décision d'affaires, mais une nécessité. Dans ces situations, le pouvoir des PME de négocier des conditions n'est souvent pas plus grand que celui des consommateurs et, comme l'ont indiqué des témoins, les PME courent le risque que les plateformes auprès desquelles elles s'engagent s'approprient leurs idées. De tels déséquilibres sont une preuve claire d'un dysfonctionnement des marchés qui appelle une intervention réglementaire gouvernementale, notamment par le biais du droit sur la concurrence.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada cherche à corriger le déséquilibre des pouvoirs auquel se heurtent les petites et moyennes entreprises qui intègrent les marchés numériques dans le cadre de sa réforme de la *Loi sur la concurrence*, en en faisant une priorité, ainsi que dans le cadre d'initiatives législatives dans des domaines connexes.

Alléger le fardeau réglementaire

Les estimations des coûts que font peser sur les PME les règlements gouvernementaux qualifiés d'inutiles, et que certains appellent de la paperasserie, devraient faire réfléchir

tous les organismes de réglementation au Canada. Ce qui peut ou non être considéré comme une réglementation inutile pourrait faire l'objet d'un débat, mais pas l'importance de l'efficacité réglementaire. S'assurer que la réglementation impose le fardeau le plus léger possible est l'un des moyens les plus directs de promouvoir la compétitivité des PME. Tout au long de son étude, le Comité a entendu à la fois des gens exposer les mesures concrètes prises par le gouvernement du Canada pour minimiser ou réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les PME et des représentants d'industries signaler des domaines dans lesquels il faudrait en faire plus. Le Comité croit que la communication entre les organismes de réglementation et les secteurs qu'ils réglementent est essentielle, car elle permet aux PME de comprendre les objectifs de la réglementation, et aux organismes réglementaires de voir l'incidence que peuvent avoir sur les résultats sur le terrain les décisions relatives à l'élaboration de la réglementation.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada privilégie l'efficacité dans ses efforts continus de modernisation de la réglementation afin d'alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur les petites et moyennes entreprises. Dans tous les cas, le gouvernement devrait s'assurer que la réglementation sert véritablement l'intérêt public, favorise la concurrence et n'entrave pas inutilement le développement de nouveaux marchés.

Tout comme mentionné pour d'autres questions soulevées au cours de cette étude, le gouvernement fédéral doit travailler avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales afin d'alléger le fardeau réglementaire pesant sur les PME. Le Comité a trouvé inquiétant d'entendre des témoins parler du problème persistant de la fragmentation de la réglementation, notamment de l'absence perçue de progrès dans le cadre de l'*Accord de libre-échange canadien*. Les obstacles au commerce intérieur nuisent non seulement à la compétitivité des PME, mais ils empêchent aussi ces entreprises d'accéder aux marchés dont elles ont besoin pour devenir de grandes entreprises, ce qui affaiblit leur capacité à soutenir la concurrence internationale.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada redouble d'efforts pour réduire les obstacles au commerce intérieur et faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, y compris en renégociant l'*Accord de libre-échange canadien*.



Les pénuries de main-d'œuvre

Les témoins ont brossé un tableau complexe du marché du travail canadien, dans lequel il y a eu une conjonction entre les tendances à long terme et les perturbations à court terme causées par la pandémie qui a créé une situation de fortes pénuries de main-d'œuvre. Les taux d'emploi et de participation au marché du travail ont frôlé des niveaux record, mais les postes vacants ont aussi augmenté. Les disparités entre les régions et les secteurs viennent compliquer les choses dans la mesure où il peut s'avérer difficile de différencier les inquiétudes concernant la volatilité à court terme de celles concernant la main-d'œuvre à long terme pour les PME.

Quoi qu'il en soit, le Comité estime que compte tenu des tendances à long terme du vieillissement de la main-d'œuvre et d'une numérisation accrue de l'économie, qui nécessite toutes sortes de travailleurs qualifiés, il faut une action gouvernementale plus concertée. Le Canada a besoin de plus de travailleurs possédant les compétences recherchées, et les gouvernements doivent aider ces travailleurs à trouver les emplois pour lesquels ils sont formés, tout en facilitant le développement continu de leurs compétences en fonction des exigences d'une économie en constante évolution.

Les témoins ont parlé de l'immigration, aussi bien temporaire que permanente, comme étant un moyen clé pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre au Canada, mais, de manière générale, ils étaient critiques à l'égard des programmes actuels censés répondre à la demande. Les témoins ont vu dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires un moyen de pallier le manque immédiat de main-d'œuvre et une source potentielle d'immigration permanente. Mais les témoins ont dit aussi que pour atteindre ces objectifs, le programme doit être assoupli et davantage axé sur les besoins des employeurs, notamment des PME. L'exigence consistant à effectuer des études d'impact sur le marché du travail a été présentée comme étant un obstacle à l'accès des PME au programme, particulièrement au Québec, où le gouvernement provincial a déjà mis en place un mécanisme semblable. Les témoins ont parlé également au Comité du rôle important que peuvent jouer les étudiants étrangers, aussi bien comme source de main-d'œuvre temporaire pendant qu'ils poursuivent leurs études que comme travailleurs permanents hautement qualifiés une fois qu'ils sont diplômés.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada entreprenne dans les plus brefs délais une révision complète du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour mieux l'adapter aux besoins des petites et moyennes entreprises, tout en évitant les répercussions négatives sur les salaires et les conditions d'emploi des travailleurs canadiens. Le gouvernement fédéral doit impérativement consulter les autres ordres de gouvernement

afin d'assurer une meilleure collaboration et moins de dédoublement des initiatives. Le gouvernement doit également procéder à l'élargissement des possibilités permettant aux travailleurs étrangers temporaires d'immigrer de façon permanente au Canada.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada simplifie le processus d'embauche de travailleurs étrangers temporaires pour les employeurs en acceptant d'élargir certaines catégories de travailleurs dont les tâches et les compétences sont similaires, notamment pour le personnel en restauration, en agriculture et en construction.

Recommandation 9

En tenant compte des priorités des établissements d'enseignement pour les étudiants étrangers et du contexte stratégique en évolution, notamment des besoins dans les établissements situés dans les régions rurales dites « éloignées », que le gouvernement du Canada :

- **examine et clarifie la logique du Programme des étudiants étrangers, en particulier ses résultats attendus;**
- **déploie des efforts pour encourager les étudiants étrangers à s'établir de façon permanente au Canada, et plus particulièrement en région;**
- **revoie, au besoin, les critères du Programme pour les permis étudiants afin de permettre l'acceptation d'un plus grand nombre d'étudiants en provenance de pays francophones;**
- **modifie les conditions des permis d'études afin de permettre aux étudiants étrangers de participer à des stages coop qui font partie de leur programme d'études sans avoir à obtenir un permis de travail distinct.**

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada ajoute des normes de service pour l'ensemble de ses programmes d'immigration, comme il le fait pour les demandes de citoyenneté, en ayant recours à la *Loi sur les frais de service* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour demander au ministère de rendre plus de comptes à ceux auprès desquels il perçoit des frais de service.



Pour ce qui est de l'immigration permanente, des représentants du gouvernement ont fait état devant le Comité des progrès majeurs réalisés pour moderniser et améliorer les programmes d'immigration économique au Canada, ainsi que des efforts déployés pour revenir aux normes de service concernant les délais de traitement des demandes après les perturbations causées par la pandémie. Le Comité a aussi appris de témoins de l'extérieur du gouvernement qu'il faut en faire plus pour mieux cibler les travailleurs qui répondent aux besoins du marché du travail et leur permettre de trouver un emploi plus rapidement. Plusieurs témoins ont souligné également la disparité dans les délais de traitement des demandes de résidence permanente entre le Québec et d'autres provinces.

Le Comité est préoccupé par ces problèmes concernant l'immigration permanente, car les tendances à long terme observées durant l'étude sont loin de toucher seulement le Canada. De nombreuses économies avancées font face à des tendances similaires, parfois dans une plus grande mesure que le Canada, et se tournent également vers l'immigration internationale pour remédier à la situation. Le Canada est donc en réelle concurrence avec le reste du monde pour les talents les plus recherchés, et ses politiques d'immigration devraient faire de notre pays une destination de choix pour les travailleurs hautement qualifiés, et non une destination moins prisée que d'autres.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada présente un plan assorti d'échéanciers clairs pour moderniser et améliorer ses programmes d'immigration économique afin d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences des immigrants et les besoins du marché du travail et d'attirer les travailleurs possédant les talents les plus recherchés. Dans ses efforts de modernisation, le gouvernement devrait prendre en compte les propositions novatrices du secteur privé, comme les visas pour des entreprises de technologies à fort potentiel qui permettraient à des travailleurs étrangers hautement qualifiés d'accéder au marché du travail canadien sans avoir besoin d'une offre d'emploi.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada présente un plan assorti d'échéanciers clairs pour renouer avec les normes de service en matière de délais de traitement et réduire ces délais de manière générale, en accordant une attention particulière aux demandes d'immigration dans le volet économique.

Comme l'ont fait remarquer des témoins, il n'est pas suffisant d'avoir des travailleurs possédant les compétences requises si des obstacles les empêchent de travailler là où on a le plus besoin d'eux. Le Comité a été déçu d'apprendre de témoins que les

problèmes persistants de reconnaissance des titres de compétence étrangers et de mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre qualifiée continuent d'empêcher de tirer efficacement profit des travailleurs qualifiés que le Canada possède déjà. Ces deux problèmes ne sont pas nouveaux, mais il devient urgent de les régler compte tenu des pénuries de main-d'œuvre à long terme dont ont parlé les témoins.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements provinciaux, trouve des solutions concrètes et rapides aux problèmes persistants de la reconnaissance des titres de compétence étrangers et aux obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs qualifiés afin de donner accès à une main-d'œuvre recherchée pour combler les manques de personnel.

Les taux de participation au marché du travail plus faibles chez certains groupes, tels que les femmes, les Autochtones et les groupes racisés, comme l'ont rapporté les témoins, sont un exemple flagrant du coût économique des inégalités sociales auxquelles il faut s'attaquer. S'il y a une chose dont on peut se réjouir dans ce que le Comité a entendu sur cette question, c'est que le manque persistant de travailleurs pourrait finalement forcer les employeurs, y compris les PME, à faire tomber les obstacles à la participation au marché du travail auxquels se butent ces groupes. Les PME, spécialement celles qui sont détenues par des Autochtones ou des personnes racisées, sont bien placées pour montrer les avantages économiques de pratiques d'embauche inclusives. Le Comité encourage les initiatives allant dans ce sens et soutient les programmes gouvernementaux qui ciblent les entreprises appartenant à des personnes issues des minorités.

Le Comité est d'accord avec les témoins ayant recommandé que les PME offrent aux travailleurs âgés des horaires de travail flexibles et des options de retraite qui les incitent à rester sur le marché du travail, ne serait-ce qu'à temps partiel, lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Le Comité reconnaît qu'il y a de l'âgisme sur le marché du travail et considère que tous les acteurs devraient prendre des mesures pour le combattre.

Plusieurs témoins ont fait valoir que l'impôt et la récupération des transferts gouvernementaux dissuadent les gens de rester sur le marché du travail une fois qu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Le Comité croit que des mesures pourraient être prises pour régler ce problème, mais il est conscient que les travailleurs dans cette tranche d'âge constituent un segment important et croissant de la population canadienne, et que toute mesure doit être financièrement viable pour atteindre son objectif.



Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada favorise l'adoption de nouvelles mesures incitatives, fiscales ou autres, pour maintenir dans la population active les travailleurs qui approchent de l'âge de la retraite ou qui l'ont atteint.

Autres défis

Les témoins ont parlé d'une série de problèmes entravant la compétitivité des PME qui touchent certains secteurs en particulier ou qui sortent du cadre de l'étude actuelle du Comité. Le Comité a pris bonne note des inquiétudes des témoins concernant les frais élevés sur les transactions effectuées par carte de crédit et la capacité des PME à protéger leur propriété intellectuelle.

Recommandation 15

Que le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie cherche des moyens d'alléger la charge que représentent, surtout pour les petites et moyennes entreprises, les frais excessifs imposés sur les transactions par carte de crédit, notamment en plafonnant ces frais.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada examine les difficultés qu'ont les petites et moyennes entreprises à protéger leur propriété intellectuelle.

ANNEXE A

**Figure 1 — Programmes de soutien du gouvernement du Canada pour les entreprises pendant la pandémie
– Dépenses au 7 décembre 2022^a**

Programme	Date	Description	En millions de dollars
Subvention salariale d'urgence du Canada	De mars 2020 à octobre 2021	La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) était offerte aux employeurs ayant subi certaines baisses de revenus. La subvention était calculée en fonction de la rémunération versée par les employeurs aux employés admissibles durant la période visée. Le programme a été reconduit à plusieurs reprises, souvent avec des changements dans les critères concernant l'admissibilité et le droit à la subvention. Des éléments de la SSUC ont été intégrés dans le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil et le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées, qui ont été mis en œuvre quand la SSUC a pris fin.	100 590
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et l'indemnité de confinement	De septembre 2020 à octobre 2021	La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et l'Indemnité de confinement ont permis d'offrir un soutien direct pouvant atteindre 65 % des dépenses admissibles aux locataires et propriétaires d'immeubles ayant subi certaines baisses de revenus, ainsi qu'une aide supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 % des dépenses admissibles pour les organisations répondant aux critères et ayant dû fermer leurs portes à cause d'un confinement. Des éléments de la SUCL ont été intégrés dans le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil et le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées, qui ont été mis en œuvre quand la SUCL a pris fin.	7 730
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	De mars 2020 à juin 2021	Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a permis d'accorder aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 60 000 \$, par l'intermédiaire des institutions financières participantes. Les emprunteurs admissibles remboursant la totalité du prêt au plus tard le 31 décembre 2023 ont droit à une exonération de remboursement pouvant atteindre 33 % de la valeur du prêt (soit 20 000 \$).	49 200 (valeur des prêts approuvés)
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial	D'avril à septembre 2020	L'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), administrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a permis d'offrir une aide financière aux propriétaires d'immeubles commerciaux ayant comme locataires de petites entreprises ayant subi des pertes de revenus d'au moins 70 %. L'AUCLC permettait d'accorder un prêt-subvention équivalant à 50 % du loyer du locataire admissible, à condition que le propriétaire consente à un allègement supplémentaire de 25 % du loyer pour le locataire.	2 125

Programme	Date	Description	En millions de dollars
Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	De juin 2021 à mai 2022	Le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada (PEREC) a permis d'accorder une subvention basée sur la rémunération supplémentaire qu'un employeur versait à ses employés (nouveaux ou existants) par rapport à la période de base établie. Pour être admissibles au PEREC, les employeurs devaient démontrer une baisse de leurs revenus; ce programme a été mis en place pour servir de complément à la SSUC, ce qui signifie que les employeurs admissibles ne pouvaient pas recevoir les deux types d'aide.	1 340
Programme de relance pour le tourisme et l'accueil	D'octobre 2021, après que la SSUC et la SUCL ont pris fin, à mai 2022	Le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (PRTA) ciblait les organisations des secteurs du tourisme et de l'accueil ayant subi une réduction d'au moins 40 % de leurs revenus, et offrait une aide financière afin de couvrir les dépenses admissibles pour le loyer et les salaires. Dans la phase initiale du PRTA, les subventions ont été fixées à 75 % des dépenses admissibles pour les organisations les plus touchées. Le Programme de soutien en cas de confinement a été intégré au PRTA et a permis d'accorder une aide financière au titre de ce programme aux organisations de n'importe quel secteur touchées par les confinements imposés pour des raisons de santé publique.	2 674 ^b
Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées	D'octobre 2021, après que la SSUC et la SUCL ont pris fin, à mai 2022	Le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (PREPDT) ciblait les organisations ayant enregistré une baisse d'au moins 50 % de leurs revenus, et offrait une aide financière afin de couvrir les dépenses admissibles pour le loyer et les salaires. Dans la phase initiale du PREPDT, les subventions ont été fixées à 75 % des dépenses admissibles pour les organisations les plus touchées.	657 ^b
Programme d'accès au crédit	De mars 2020 à mars 2022	La Banque de développement du Canada (BDC), une société d'État fédérale, a mis en œuvre plusieurs programmes pour fournir des capitaux aux PME touchées par la pandémie dans le cadre du Programme d'accès au crédit (PAC). Voici les programmes inclus dans le PAC : le Programme de prêts conjoints , qui a permis d'accorder aux PME des crédits allant jusqu'à 6,25 millions de dollars grâce à des prêts financés à 80 % par la BDC et le restant par des institutions financières privées; le Programme de financement pour les moyennes entreprises , qui a permis d'accorder aux moyennes entreprises des crédits allant jusqu'à 60 millions de dollars grâce à des prêts financés à 90 % par la BDC et le restant par des institutions financières privées; le Programme de crédit pour les secteurs très touchés , qui a permis de garantir 100 % des prêts du secteur privé jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour les entreprises touchées par la pandémie.	4 071 en prêts 3 500 en garanties de prêt ^c

Programme	Date	Description	En millions de dollars
Programme de crédit aux entreprises	De mars 2020 à décembre 2021	Par l'intermédiaire du Programme de crédit aux entreprises (PCE), Exportation et développement Canada, une société d'État fédérale, a fourni des garanties partielles de prêts à court terme du secteur privé à des entreprises touchées par la pandémie. Le PCE a permis de garantir 2 038 prêts.	1 400 en garanties de prêt
Subvention salariale temporaire de 10 %	Du 18 mars au 19 juin 2020	La subvention salariale temporaire de 10 % a permis d'accorder une subvention égale à 10 % de la rémunération d'un employé jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.	2 505
Programmes des organismes de développement régional	De mars 2020 à aujourd'hui	Plusieurs programmes d'aide aux PME pendant la pandémie sont administrés par les agences de développement régional du Canada . Certains programmes sont limités à des agences précises, tandis que d'autres sont accessibles par le biais d'agences dans tout le pays. Voici les programmes liés à la pandémie : <ul style="list-style-type: none"> le Fonds pour l'emploi et la croissance, qui octroie 700 millions de dollars en subventions sur trois ans aux organisations admissibles pour les dépenses liées à la transition vers une économie verte, à la promotion d'une reprise inclusive, à l'augmentation de la numérisation et au renforcement des capacités dans certains secteurs; le Fonds d'aide au tourisme, doté de 500 millions de dollars sur deux ans pour fournir une aide non remboursable (allant jusqu'à 100 000 \$) et remboursable (allant jusqu'à 500 000 \$) aux organisations de tourisme liées à des activités de développement de produits ou de destinations admissibles; l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, qui prévoit 200 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les événements dont les recettes annuelles dépassent les 10 millions de dollars, afin de fournir des liquidités pour la poursuite des activités et d'améliorer les produits et les expériences offerts; le Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer, qui a permis d'octroyer au secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer 62,5 millions de dollars en financement temporaire pour des dépenses admissibles. 	S.O.

- Notes : a. Les programmes énumérés ci-dessus sont ceux destinés directement aux PME et ne comprennent pas les programmes ayant permis d'aider les entreprises indirectement, comme par le biais de transferts aux employés. À noter que la plupart des programmes n'étaient pas exclusifs aux PME et pouvaient souvent s'appliquer à des entreprises plus grandes ou à d'autres types d'organisations. Ainsi, les valeurs des dépenses de programme indiquées ne représentent pas l'aide gouvernementale accordée spécifiquement aux PME.
- b. Combine les subventions pour le loyer et les salaires.

c. En mars 2022.

Sources : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement à partir d'informations tirées de : Gouvernement du Canada, [Foire aux questions : Subvention salariale d'urgence du Canada \(SSUC\)](#); Premier ministre du Canada, [Le premier ministre annonce des partenariats avec les provinces et les territoires pour accorder l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises](#), 24 avril 2020; Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Le logement, notre refuge : rapport annuel 2020](#); Ministère des Finances du Canada, [Subvention d'urgence du Canada pour le loyer](#), document d'information, 5 novembre 2020; Ministère des Finances du Canada, [Mesure de soutien en cas de confinement pour les entreprises qui font face à d'importantes restrictions de santé publique](#), document d'information, 5 novembre 2020; Gouvernement du Canada, [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes](#); Gouvernement du Canada, [Programme d'embauche pour la relance économique du Canada](#); Ministère des Finances du Canada, [Mesures de soutien ciblées pour faire face à la COVID-19](#), document d'information; Exportation et développement Canada, [Garantie du Programme de crédit aux entreprises d'EDC](#); et Gouvernement du Canada, [Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs](#).

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Banque de développement du Canada</p> <p>Pierre Cléroux, vice-président, recherche et économiste en chef</p> <p>Karen Kastner, vice-présidente, Partenariats et relations gouvernementales</p>	2022/04/26	18
<p>Ministère de l'Emploi et du Développement social</p> <p>Chris Bates, directeur général, Direction de l'apprentissage et des initiatives sectorielles</p> <p>Helen Smiley, directrice générale, Direction de l'intégration stratégique et affaires corporatives</p>	2022/04/26	18
<p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Sheryl Groeneweg, directrice générale, Direction générale de la fabrication de pointe et de la stratégie industrielle</p> <p>Etienne-René Massie, directeur général, Direction générale de la petite entreprise</p> <p>Martin Simard, directeur principal, politiques sur le droit corporatif, l'insolvabilité et la concurrence, Direction générale des politiques-cadres du marché</p>	2022/04/26	18
<p>Bière Canada</p> <p>Luke Chapman, vice-président, Affaires fédérales</p>	2022/05/03	20
<p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Mark Agnew, premier vice-président, Politiques et relations gouvernementales</p> <p>Alla Drigola Birk, directrice principale, Affaires parlementaires et politique des petites et moyennes entreprises</p>	2022/05/03	20

Organismes et individus	Date	Réunion
Conseil du patronat du Québec Karl Blackburn, président et chef de la direction Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre	2022/05/03	20
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Corinne Pohlmann, vice-présidente principale, Affaires nationales et partenariats	2022/05/03	20
Vivic Research Robin Shaban, économiste principale	2022/05/03	20
À titre personnel Vass Bednar, directrice exécutive, Programme de maîtrise en politique publique dans la société numérique, McMaster University Pierre Larouche, professeur, Droit et innovation, Faculté de droit, Université de Montréal	2022/05/06	21
American Economic Liberties Project Denise Hearn, chercheure principale et coresponsable, Initiative d'accès aux marchés	2022/05/06	21
Lexbase Richard Kurland, avocat et analyste des politiques	2022/05/06	21
Restaurants Canada Lauren van den Berg, vice-présidente exécutive, Relations gouvernementales	2022/05/06	21
À titre personnel Ritesh Kotak, entrepreneur et stratège en technologie Yelena Larkin, professeure agrégée en finance, Schulich School of Business, York University	2022/05/10	22
Conseil canadien des innovateurs Dana O'Born, vice-présidente, Stratégie et plaidoyer	2022/05/10	22
Driving Change Automotive Group Trevor Boquist, président-directeur général	2022/05/10	22
Thompson Okanagan Tourism Association Michael J. Ballingall, vice-président principal, Big White Ski Resort	2022/05/10	22

Organismes et individus	Date	Réunion
Windsor-Essex Regional Chamber of Commerce Rakesh Naidu, président-directeur général	2022/05/10	22
À titre personnel Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa	2022/05/13	23
Association canadienne des aliments de santé Aaron Skelton, président-directeur général	2022/05/13	23
Association des industries de l'automobile du Canada Jean-François Champagne, président Steve Leal, conseil d'administration	2022/05/13	23
Manufacturiers et exportateurs du Canada Matt Poirier, directeur, Commerce international	2022/05/13	23
Mississauga Board of Trade Trevor McPherson, président-directeur général	2022/05/13	23
À titre personnel Edward Iacobucci, professeur et titulaire de la chaire de la bourse de Toronto en marchés de capitaux, Faculté de droit, University of Toronto	2022/05/17	24
Association canadienne des constructeurs d'habitations Kevin Lee, directeur général	2022/05/17	24
Association des commerçants de véhicules récréatifs du Canada Eleonore Hamm, présidente	2022/05/17	24
Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs Anne Kothawala, présidente-directrice générale	2022/05/17	24
Conseil de l'information sur le marché du travail Tony Bonen, directeur général intérimaire	2022/05/17	24
À titre personnel Mme Diane-Gabrielle Tremblay, professeure, École des sciences de l'administration, Université TÉLUQ	2022/06/10	27

Organismes et individus	Date	Réunion
Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques Sara Anghel, présidente	2022/06/10	27
Institut canadien de plomberie et de chauffage Ralph Suppa, président-directeur général	2022/06/10	27
Mechanical Contractors Association of Canada Tania Johnston, présidente-directrice générale	2022/06/10	27
Plant-Based Foods of Canada Leslie Ewing, directrice exécutive	2022/06/10	27
Table Métal Abitibi-Ouest Patrick Perreault, président-directeur général	2022/06/10	27
Union des producteurs agricoles Martin Caron, président général David Tougas, coordonnateur, Économie et commerce	2022/06/10	27
Bureau de la concurrence Anthony Durocher, sous-commissaire, Direction générale de la promotion de la concurrence Krista McWhinnie, sous-commissaire, Direction des pratiques monopolistiques	2022/06/17	28
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Matthew Graham, directeur, Planification des niveaux et analyse de migration Sarah Hayward, directrice principale intérimaire, Orientation du programme d'immigration Philip Somogyvari, directeur général, Politiques stratégiques et planification	2022/06/17	28
Secrétariat du Conseil du Trésor James van Raalte, directeur exécutif, Direction de politiques et de coopération en matière de réglementation, Secteur des affaires réglementaires	2022/06/17	28

Organismes et individus	Date	Réunion
Statistique Canada Josée Bégin, directrice générale, Marché du travail, de l'éducation et du bien-être socio-économique Wulong Gu, conseiller principal, Direction des études analytiques et de la modélisation Greg Peterson, statisticien en chef adjoint, Statistique économique	2022/06/17	28
À titre personnel Jean-Guy Couillard M. Vincent Rousson, recteur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2022/06/21	29
Centre canadien de politiques alternatives David Macdonald, économiste principal	2022/06/21	29
Fédération des chambres de commerce du Québec Audrey Langlois, conseillère, Main-d'œuvre et économie Mathieu Lavigne, directeur Affaires publiques et économiques	2022/06/21	29
Institut C.D. Howe Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques	2022/06/21	29
À titre personnel John Pecman, consultant	2022/09/26	34
Office de la propriété intellectuelle du Canada Konstantinos Georgaras, président par intérim Iyana Goyette, directrice adjointe, Politiques et de la législation Mesmin Pierre, directeur général, Direction générale des marques de commerce et des dessins industriels	2022/09/26	34
Institut de recherche en politiques publiques M. Yves Blanchet, analyste de recherche	2022/09/26	34
Institut Macdonald-Laurier Aaron Wudrick, directeur Programme de politique intérieure	2022/09/26	34

ANNEXE C

LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Collèges et instituts Canada

Hearn, Denise

Moneris

Bednar, Vass

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os}. 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 34, 47, 48, 56) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Joël Lightbound

Rapport dissident conservateur: Les petites et moyennes entreprises au Canada : Tracer un avenir concurrentiel

Préparé : Le 13 février 2023

Après huit ans de gouvernement libéral, les Canadiens ont du mal à faire face à une inflation et à un coût de la vie qui n'ont jamais été aussi élevés en 40 ans.

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont la pierre angulaire de nos collectivités. Elles représentent plus de 98 % des 1,21 million d'entreprises employeuses au Canada et emploient 16,2 millions de Canadiens (Statistique Canada, décembre 2022). À l'heure actuelle, elles sont confrontées à des problèmes de chaîne d'approvisionnement, à la paperasserie gouvernementale, à des pénuries de main-d'œuvre, à des niveaux d'endettement et d'inflation élevés et à un gouvernement fédéral qui ne donne pas la priorité à la croissance économique.

Le Bureau du surintendant des faillites a récemment indiqué que le nombre de faillites d'entreprises canadiennes a augmenté de 37,2 % en 2022 par rapport à 2021. L'année 2022 a vu 3 402 insolvabilités d'entreprises, 2 621 faillites et 781 propositions de règlement de dettes par rapport à 2021.

Le Comité permanent de l'industrie et de la technologie a entendu 65 témoins sur les défis auxquels sont confrontées les petites entreprises. Bien que nous soyons d'accord avec de nombreuses recommandations du rapport, celui-ci n'aborde pas les mesures clés que le gouvernement peut prendre pour soutenir immédiatement les petites entreprises.

La Chambre de commerce du Canada a identifié les niveaux élevés de la dette pandémique, les défis de la main-d'œuvre et le manque d'aide à court terme comme des difficultés auxquelles sont confrontées les PME. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a demandé un moratoire sur tout coût pour les petites entreprises, y compris un gel du RPC, de l'AE et de la taxe sur le carbone. La FCEI a souligné que seulement la moitié de ses membres voient leurs ventes revenir aux niveaux pré-pandémiques et a exprimé la crainte que les défis auxquels les entreprises sont confrontées en raison de leur endettement élevé n'entraînent une augmentation des faillites. Restaurants Canada a qualifié les taxes payées par les petites entreprises de « mort par mille coups ».

La Chambre de commerce de Mississauga a fait remarquer que toute nouvelle taxe ou réglementation introduite par le gouvernement, qui entraîne des coûts supplémentaires pour les petites entreprises, affecte directement leur capacité à être compétitives et à se rétablir. Les secteurs qui sont en contact avec la clientèle, comme le tourisme et l'hôtellerie, ont été les plus durement touchés par la pandémie de la COVID-19 et sont poussés à leur limite.

Nous avons entendu au cours des témoignages que la taxe progressive prévue sur la bière, le vin et les spiritueux aura un impact négatif sur les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Compte tenu des niveaux d'inflation sans précédent, l'augmentation de la taxe d'accise fédérale pourrait atteindre 6 % - un nouveau coup dur pour ces secteurs en cette période de reprise fragile.

Les membres conservateurs du Comité se réjouissent de l'étude positive sur les petites entreprises ; toutefois, nous estimons que les recommandations formulées dans le corps du rapport auraient pu être élargies pour inclure ce qui suit :

- **Que le gouvernement du Canada envisage, en cette période de forte inflation, de suspendre les augmentations annuelles automatiques des taux des droits d'accise.**
- **Que le gouvernement du Canada gèle les augmentations du RPC et de l'AE pour les PME afin de compenser le fardeau financier dû aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inflation élevée.**
- **Que le gouvernement du Canada annule immédiatement la taxe fédérale sur le carbone. Les petites entreprises paient environ 45 à 50 % de la taxe fédérale sur le carbone, avec un rendement de seulement 8 à 10 %.**

Les Canadiens n'ont jamais payé plus d'impôts à cause de ce premier ministre. Pour réduire l'inflation et améliorer le coût de la vie au Canada, les conservateurs continueront d'exiger l'arrêt de toutes les hausses d'impôts prévues. Les libéraux ont créé un environnement risqué pour les entreprises avec leurs hausses d'impôts, et des chiffres d'inflation stupéfiants, et ce risque est aggravé pour les petites et moyennes entreprises.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE ÉMIS PAR LE BLOC QUÉBÉCOIS

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

« J'ai initié cette étude parce que ma région l'Abitibi-Témiscamingue connaît une pénurie de la main-d'œuvre depuis déjà une dizaine d'année et la crise actuelle l'a simplement accentuée. Nous avons mis de l'avant plusieurs recommandations qui ont été adoptés par le comité, j'inscris cependant un rapport complémentaire pour souligner d'autres recommandations que je trouve importante pour aider nos entrepreneurs et les groupes marginalisés. Je suis également extrêmement fier d'avoir permis à des gens de l'Abitibi-Témiscamingue de contribuer à ce rapport afin d'amener des solutions visant à répondre à leurs besoins. » - Sébastien Lemire, député du Bloc québécois.

L'INTRODUCTION

Le Bloc Québécois salue les membres du Comité ainsi que le personnel de la Bibliothèque du Parlement pour le travail accompli au cours de cette étude. Les mêmes remerciements s'adressent à tous les témoins, les citoyens et organisations interpellés par l'étude et les experts qui ont nourri le débat public sur le sujet en soumettant leurs observations sous forme de lettres et de mémoires. Il ne fait aucun doute que ces contenus seront pertinents à revisiter dans un horizon de temps rapproché. La gouvernance canadienne en matière des petites et moyennes entreprises soulève des enjeux importants qui impliquent des impacts significatifs pour les communautés d'affaires. Nous souhaitons mettre en lumière, dans le but de leur accorder la considération qu'ils méritent, les propos pertinents qui ont été exprimés à la fois par des citoyens et des experts, mais qui n'ont pu trouver leur place dans ce rapport. Nous proposons un survol de certains éléments qui auraient mérité davantage d'attention.

Rappelons quel était le mandat du Comité pour cette étude en citant la motion du 26 avril 2022:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le vendredi 8 avril 2022, le Comité se réunit pour étudier la compétitivité des petites et moyennes entreprises au Canada.

LES PERSPECTIVES DES PME pour 2022

Au premier trimestre de 2022, Statistique Canada a mené l'enquête canadienne sur la situation des entreprises afin de mieux comprendre l'environnement actuel dans lequel évoluent les entreprises au Canada ainsi que leurs attentes pour la suite des choses. D'après les résultats de l'enquête, les petites entreprises étaient moins susceptibles d'avoir des perspectives positives au cours des 12 prochains mois, comparativement aux grandes entreprises.

En ce qui concerne la rentabilité et les ventes, 35,6 % des entreprises comptant de 1 à 19 employés, et 28,9 % des entreprises comptant de 20 à 99 employés prévoient une baisse de leur rentabilité au premier trimestre de 2022.

Compte tenu de ces chiffres, certains secteurs pourraient continuer à éprouver des difficultés à court terme. [...]

De nombreuses mesures peuvent et doivent être prises pour aider les PME à rester rentables et pertinentes dans cet environnement difficile. En plus des recommandations énumérées dans le rapport principal, d'autres recommandations peuvent être trouvées ci-dessous.

SIMPLIFIONS L'ARRIVÉE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Denis Hamel, vice-président, Politiques de développement de la main-d'œuvre au Conseil du patronat du Québec, a déclaré qu'« il faut surtout que les gouvernements travaillent mieux ensemble », car ils font souvent « les choses en double ».

Les coûts pour accueillir un travailleur étranger peuvent représenter entre 5000\$ et 20000\$ par demande, et les risques associés au refus des candidats lors des demandes de travailleurs temporaires sont un facteur déterminant pour un entrepreneur.

Le Québec est la seule province au Canada qui est responsable de sa politique de main-d'œuvre.

Le Québec détient déjà un écosystème de main-d'œuvre (Gouvernement du Québec, Ministère du Travail, Ministère de l'Éducation, Conseil du Patronat, Manufacturiers et Exportateurs du Québec, Fédération des Chambres de commerce du Québec, etc.) qui analyse les besoins du monde du travail et organise la mise en place des politiques.

Des comités sectoriels regroupent des représentants d'entreprises, syndicaux, Services Québec et autres partenaires de l'industrie d'une même région et ils se réunissent pour déterminer les besoins présents et futurs en matière de main d'œuvre et comment ils vont en arriver à les combler. Ils produisent des rapports de recherche qui établit les diagnostics sectoriels et des solutions au niveau de la gestion prévisionnelle de la main d'œuvre.

Le processus des Études d'impact du marché du travail (EIMT) est purement politique et le fédéral fait payer le prix de sa lourdeur administratives aux entreprises du Québec. Il n'y a rien dans le processus des EIMT que le Québec n'est pas capable de faire par le Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Que le fédéral s'occupe d'émettre le permis de travail et faire les vérifications de sécurité, ce sont les seules responsabilités qui lui revient. Pourquoi ne pas reconnaître les études d'Information du marché du travail (IMT) et éviter les doublons inutiles qui engendre des pertes de temps et d'argent pour nos PME?

De plus, pour faciliter les demandes des employeurs, il serait nécessaire de mettre en place une norme « d'employeur de confiance ». En obtenant cette norme, pour une période de cinq ans sans changement de propriétaire, une entreprise n'aurait pas à remplir à nouveau les formulaires pour démontrer qu'il est un bon employeur. Après cette période de cinq ans, l'employeur devrait à nouveau passer l'examen afin d'obtenir sa norme « d'employeur de confiance ». Tous économiseraient alors temps et argent.

De plus, cet écosystème serait encore plus complet avec le rapatriement du Programme de travailleurs étrangers temporaires, puisqu'évidemment c'est un enjeu qui s'attache davantage à la politique de main-d'œuvre qu'à la politique d'immigration.

Par ailleurs, pour répondre à une proposition de l'Association des restaurateurs du Canada, nous avons fait adopter une recommandation visant à élargir les catégories d'emploi pour les Travailleurs étrangers temporaire. Nous pourrions ainsi, sans frais supplémentaire et sans pénalité, faciliter la mobilité, la flexibilité et la polyvalence de ces travailleurs au sein d'une même PME. Ainsi, par exemple, un plongeur pourrait aussi être un aide-cuisinier et couper des légumes. Ce principe s'applique aussi bien en agriculture qu'en construction, notamment.

Recommandations :

Que le Gouvernement fédéral mette en place des permis de travail ouvert sectoriel.

Que le Gouvernement fédéral mette en place une norme d'employeur de confiance démontrant qu'il est un bon employeur afin d'accélérer le traitement de leurs demandes pour le Programme de travailleurs étrangers temporaires.

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Depuis plusieurs années, les universités situées en région relatent les incohérences du programme d'immigration. Après des démarches infructueuses auprès du gouvernement fédéral, ces derniers plaident pour des changements immédiats.

« Plusieurs facteurs déterminent si un permis d'études sera refusé ou accepté, mais la capacité financière des étudiantes et étudiants est le principal motif de refus évoqué par l'IRCC pour notre clientèle étudiante à l'Université. Par ailleurs, plus de 50 % de nos étudiantes et étudiants se voient accorder des bourses couvrant non seulement leurs frais d'études, mais également leurs frais de subsistance. Malgré cela, ces étudiants se voient tout de même refuser leur permis d'études.

De plus, les agents d'immigration peuvent refuser une demande, sans appel, s'il remet en cause la bonne foi du demandeur. Cette pratique nous apparaît totalement discriminatoire, car cette décision n'est pas basée sur des données probantes et objectives, mais plutôt sur des perceptions.

À cela s'ajoute le nouveau système de traitement des demandes appelé Chinook, qui a été créé sans surveillance légale, selon des documents déposés à la Cour fédérale. Ce système manque de transparence, car il ne conserve aucune note écrite à la suite des décisions des agents d'immigration et n'oblige en rien ces derniers à tenir compte des preuves présentées par les candidats ayant fait une demande de séjour temporaire.

En réponse à nos questions, les autorités nous disent que ce ne sont pas les candidats francophones en général ou les candidats africains en particulier qui sont refusés, mais bien les candidats venant de pays instables sur le plan économique ou politique, vu les problèmes que cela soulève. Or, pour un même pays, les permis sont accordés aux étudiantes et étudiants séjournant dans une université anglophone, mais ils sont refusés aux étudiantes et étudiants des universités francophones situées en région.

Le Canada ne peut pas et ne doit pas se priver de personnes hautement qualifiées si elles souhaitent demeurer dans ce pays et participer activement à son développement économique, social et culturel une fois leur formation complétée.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ou UQAT, connaît une forte augmentation du nombre d'étudiants internationaux, tout comme le reste du réseau universitaire au Canada. Nous sommes ainsi des acteurs prépondérants dans la réussite de la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024 du gouvernement du Canada. » - À partir du témoignage de Monsieur Vincent

De plus, pour aider la régionalisation de l'immigration, il est nécessaire de mettre en place des incitatifs pour convaincre les personnes d'opter pour les régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue. De 2010 à 2019, 1015 immigrants ont choisi l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui correspond à 0,3% de l'immigration totale du Québec.

Ainsi, en mettant en place un crédit d'impôt similaire au Crédit d'impôt pour le retour des jeunes diplômés en région du Québec, on favorisera une immigration plus régionale.

À cela, une facilitation de la réunification des familles lorsque l'immigrant demeure en région éloignée serait un autre avantage qui augmenterait l'attrait des régions pour un immigrant.

Recommandations :

Que le Gouvernement fédéral mette fin à ses pratiques discriminatoires envers les étudiants internationaux francophones.

Que le Gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt pour les immigrants en région éloignée.

Que le Gouvernement fédéral mette en place un programme facilitant la réunification familiale lorsque l'immigrant demeure en région éloignée.

L'INTÉGRATION À L'EMPLOI DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS

Bien d'autres groupes de personnes peuvent contribuer à la pénurie de main-d'œuvre. L'étude du Comité ne va pas assez loin dans sa réflexion à ce sujet.

LES AUTOCHTONES

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) entreprend et dirige des collaborations essentielles entre le milieu universitaire, les industries et les peuples autochtones. La proximité entre eux mène à des occasions importantes de recherche et développement. Cet établissement offre une formation ancrée dans les réalités autochtones. L'UQAT offre aussi des programmes qui s'adressent à toute personne souhaitant développer ses connaissances relativement aux questions autochtones.

L'UQAT offre des programmes respectueux des perspectives autochtones, participe à la formation d'une main-d'œuvre issue des peuples autochtones et contribue, de ce fait, à l'amélioration des conditions de vie des personnes, des familles, des communautés et de la société en général, un constat reconnu par les leaders autochtones de la région et de l'ensemble du Québec.

L'UQAT privilégie une recherche participative « pour, par et avec les Autochtones » en lien avec différentes sphères de recherche, don't l'éthique de la recherche avec les peuples autochtones, les enjeux reliés aux femmes autochtones ainsi que la gouvernance et le développement du territoire et des ressources.

Recommandation :

Que le Gouvernement fédéral lève le plafond de 2 % des augmentations de financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), et modifie les modalités des ententes en vertu du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) afin de supprimer les liens qui relient le financement des études postsecondaires aux débouchés sur le marché du travail comme le propose l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

LES PERSONNES JUDICIAIRES

La principale source de revenu des personnes judiciairisées est l'aide sociale. Elles possèdent un faible taux de scolarité. Les principales problématiques peuvent être catégorisées selon 5 catégories: attitudes personnelles et sociales; les dépendances et la santé; le marché du travail et les compétences professionnelles; les ressources et le réseau social; le casier judiciaire.

La clientèle qui utilise les services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes judiciairisées adultes est souvent multi-problématique et qu'il faut prendre en compte l'ensemble de ces éléments pour l'amener à intégrer ou réintégrer le marché du travail et s'y maintenir. Les organismes en réinsertion sociale estiment que cette clientèle représente environ 4,1 millions de personnes canadiennes ayant un casier judiciaire, soit environ 14% de la population adulte du Canada.

Il faut réfléchir sur les types d'emplois « tremplin » que les entreprises peuvent offrir - ces emplois non scolarisés qui leur permettent d'avoir une expérience récente.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

« Il y a 645 000 Canadiens et Canadiennes en situation de handicap qui sont capables de travailler dans un marché du travail inclusif et qui n'ont actuellement pas d'emploi. De nombreux Canadiens en situation de handicap sont au chômage ou sont sous-employés. L'amélioration de l'accès au milieu de travail permettrait à 550 000 Canadiens en situation de handicap de travailler davantage et d'accroître le PIB de 16,9 milliards de dollars d'ici 2030. Le Conseil canadien de la réadaptation et du travail, le Conference Board du Canada, Emploi et Développement social du Canada ainsi que plusieurs autres organismes encouragent les entreprises à inclure des personnes en situation de handicap. Près de la moitié de ces personnes ont fait des études postsecondaires. Nous devons trouver des moyens de collaborer avec ces personnes et de leur faire une place sur le marché du travail pour pouvoir mettre à profit leur éducation et leurs compétences. »

Source : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/embauche-personne-handicap.html>

LES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

De nombreux témoignages ont permis au Comité de mettre de l'avant des recommandations. Il faut valoriser la contribution des travailleurs d'expérience, notamment au niveau du transfert des connaissances et de la qualité de vie. Les gens de 65 ans et plus qui le peuvent et qui le veulent doivent être encouragés à demeurer sur le marché du travail pour augmenter le taux

d'emploi et diminuer la pénurie de main-d'œuvre, par contre il faudra faire preuve de flexibilité et de souplesse.

Un nombre grandissant de personnes retardent la prise de leur retraite parce que leurs revenus ne sont pas suffisants, d'autres retournent sur le marché du travail pour les augmenter ou encore par besoin de socialisation.

Le taux d'emploi des 60-69 ans au Québec demeure plus faible qu'ailleurs au Canada.

Recommandations

Que le Gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt pour travailleur d'expérience à l'image de ce que fait Québec afin d'éliminer l'impôt à payer sur une partie du revenu de travail des travailleurs expérimentés de 60 ans et plus.

Que le Gouvernement fédéral révise l'exemption de gains de revenu d'emploi ou de travail indépendant aux fins de calculs du Supplément de revenu garanti (SSR) pour permettre la poursuite de la vie active des travailleurs à faible revenu sans en être pénalisé. Auparavant, on perdait beaucoup plus rapidement le Supplément de revenu garanti dès lors qu'on gagnait des revenus de travail excédant 3500 \$. Le seuil est présentement établi à 5000\$ et il pourrait être rehaussé.

Que le Gouvernement fédéral travaille à rendre le travail fiscalement plus attrayant pour les travailleurs expérimentés et qu'il ne pénalise pas l'employeur qui embauche des travailleurs à temps partiel pour les cotisations sur la masse salariale.

LA FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES ET LES ACCRÉDITATIONS

Le Carrefour Jeunesse d'Abitibi-Ouest a lancé un projet pilote en 2015 afin de doter l'Abitibi-Ouest du premier incubateur entrepreneurial de la région. « La Shop » est un local accueillant et adapté à la création et au développement de micro-entreprises en Abitibi-Ouest. Avec le temps, La Shop a évolué et innové afin de rejoindre un plus grand nombre de gens voulant créer, apprendre, développer des idées et même trouver des solutions à des problématiques existantes. Les formations et ateliers permettent aux jeunes de se familiariser avec plusieurs métiers connexes aux technologies (dessin technique, fabrication, programmation, etc.)

Métal Marquis de La Sarre s'attaque à la problématique de main-d'œuvre qualifiée qui sévit en Abitibi-Témiscamingue. L'entreprise a développé le programme Trouve ta passion en 3D qui permet aux jeunes de secondaire 3 et 4 de s'initier à différents métiers manuels. La phase Découverte permet aux jeunes d'aller explorer tous les métiers de l'usine, que ce soit au niveau de la soudure, au niveau de la mécanique ou du dessin. C'est un stage rémunéré de deux semaines. La deuxième phase, c'est la phase Direction. Si le jeune a aimé les emplois, on s'en va dans un emploi d'été, qui a une durée de 8 à 10 semaines. Si le jeune a été attiré par un métier et souhaite poursuivre ses études dans cette branche, la phase Développement comprend une bourse d'études et une garantie d'emploi au sein de l'entreprise.

Le Conseil Canadien en innovation a proposé d'instaurer un incitatif fiscal inspiré d'une politique aux États-Unis, permettant notamment aux entreprises de rembourser une partie de la dette étudiante de leurs employés et qu'en contrepartie, les paiements remboursés ne soient pas considérés comme un revenu imposable.

Recommandation :

Que le Gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt pour les jeunes diplômés en région.

Que le Gouvernement fédéral introduise des incitatifs fiscaux qui profiteront aux employeurs qui contribuent au remboursement de la dette d'études de leurs employés.

PÉNURIE DE LOGEMENT DANS LES RÉGIONS

Le défi du logement est un enjeu qui fait régulièrement les manchettes et il n'est plus circonscrit qu'aux seuls territoires des plus grandes villes. En effet, selon les données les plus récentes de la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL) sur les communautés rurales, le Québec affichait un taux moyen d'inoccupation de 1,5 % en 2020, bien en deçà du seuil d'équilibre de 3 %. Pour certaines municipalités, ce taux est tout simplement à 0 %!

L'Institut de la statistique du Québec dans son Bulletin sociodémographique sur la migration interrégionale, publié en janvier 2022, a confirmé qu'il y avait un intérêt pour les régions. Ainsi, c'est plus de 232 000 personnes, soit 2,8 % de la population, qui ont changé de région administrative, et ce, majoritairement en faveur des régions, même celles dites éloignées. Or, il n'y a pas ou très peu de logements disponibles.

Des initiatives porteuses, il y en a de toutes les sortes dans les régions. Il nous apparaît plus que pertinent d'insister à nouveau sur l'importance de miser sur l'intelligence des collectivités. Ainsi, les territoires qui se concertent, qui se dotent de politiques et de plans d'action réalistes et concrets en matière d'habitation devraient être encouragés et soutenus financièrement. Des mesures fiscales et des subventions aux propriétaires et aux promoteurs, qu'ils soient collectifs ou privés, devraient être envisagées afin de diversifier l'offre locative et d'amenuiser les surcoûts de construction en région. Des fonds régionaux de soutien aux initiatives et expérimentations en matière d'habitation devraient également être encouragés et soutenus par l'État, concrétisant ainsi son intention d'établir un nouveau partenariat avec les acteurs locaux.

Trop d'entreprises indiquent devoir ralentir leurs activités, refuser des contrats ou reporter leurs projets d'expansion par manque de main-d'œuvre. Énormément d'efforts et d'énergie, à coup de campagnes de séduction, sont déployés afin de recruter et d'attirer des travailleurs d'ici ou de l'étranger. La question du logement est un facteur clé du développement économique régional. Nous demeurons persuadés que la solution est collective et que c'est ensemble, dans un nouveau partenariat État – Collectivités, que nous relèverons ce défi du logement.

Recommandation

Que le Gouvernement fédéral mise à nouveau sur l'intelligence des collectivités des régions éloignées, comme le font les provinces et les territoires, pour répondre aux problématiques que ces collectivités ont identifiées, notamment la pénurie de logement en instaurant des fonds régionaux de soutien aux initiatives et expérimentation en matière d'habitation.

TRANSITION ÉLECTRIQUE DANS LE CONTEXTE NORD-AMÉRICAIN

Les économies des États-Unis et du Canada sont intimement liées.

« Nos industriels sont inquiets du « Buy American Act », témoigne Véronique Proulx, présidente des Manufacturiers et exportateurs du Québec. « Si l'accès aux marchés publics américains se resserre, c'est tout notre tissu industriel qui va en pâtir. »

(https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/02/15/face-au-renforcement-du-buy-american-le-canada-sur-la-defensive_6070052_3234.html) Sarah Houde, p.-d.g. de l'organisme sectoriel Propulsion Québec est d'avis que « Les États-Unis sont le marché à conquérir ».

Le plan de relance du président Biden comprend pour plus de 620 milliards \$US en investissements dans le transport, qui seront faits d'ici la fin de la décennie (<https://www.ledevoir.com/economie/599269/transition-ecologique-le-transport-quebecois-veut-etre-excepte-du-buy-america-act>). Dans ce contexte, il est impératif d'aider les PME québécoises qui pourraient profiter de ces nouveaux investissements à ne pas se laisser distancer par une puissance et une économie plus dominantes.

Recommandations

Que le gouvernement du Canada,

- **Encourager le déploiement rapide des énergies renouvelables et de stockage;**
- **Développe des ressources d'énergie distribuées et de gestion de la demande;**
- **Appuie les entreprises du secteur des transports électriques afin de profiter du virage qui s'amorce pour s'imposer à l'échelle nord-américaine;**
- **Apporte son soutien à l'amélioration des infrastructures;**
- **Renforce la chaîne d'approvisionnement de la batterie des véhicules électriques**
- **Élabore un plan à long-terme pour l'expansion des chargeurs de véhicules électriques.**
- **Investisse dans la gestion intelligente de son parc immobilier existant et futurs développement de projets immobiliers.**

Sur tout le continent nord-américain et en Europe, la stratégie en place demeure la réduction de la dépendance à la Chine qui somme tout est le premier producteur de plusieurs composants et de matériaux utilisés dans la production de batteries. Pour y arriver, les États-Unis mise sur l'Inflation Reduction Act (IRA) - cette loi adoptée par l'administration Biden dotée d'une enveloppe de 370 milliards US pour appuyer des projets visant à lutter contre les changements climatiques représente bien des défis à la mise en place de la chaîne d'approvisionnement de la batterie des véhicules électriques. Tout ce qui concerne la production de batteries pour véhicules électriques est admissible à cette aide et pourrait déplacer certains investisseurs du Québec vers les États-Unis, notamment dans la production à plus haute valeur ajoutée.

La version définitive de la loi accorde un traitement préférentiel en matière de subventions aux voitures assemblées non seulement aux États-Unis, mais aussi au Canada et au Mexique. Ceci reflète la réalité de la chaîne de montage des voitures qui passent plusieurs fois les frontières du Sud au Nord et du Nord au Sud, dans les deux sens.

Au Canada, et plus particulièrement au Québec, on craint la section 45X de cette loi, qui offre des crédits d'impôt pour subventionner la production de composantes de batteries électriques pour la prochaine décennie. L'énoncé économique de novembre 2022 évoque les défis en lien avec cette stratégie industrielle des États-Unis. Pour la première fois depuis des décennies, le gouvernement fédéral devrait examiner sérieusement la mise en place de crédits similaires.

Le Québec avec son électricité propre attire certaines entreprises, comparativement aux centrales au charbon dans certains des États américains. L'énergie propre a une valeur

incroyable aux yeux des investisseurs, tout comme son réseau de distribution fiable. Le Québec a une main d'œuvre qualifiée et des talents dans les domaines recherchés par les entreprises de la chaîne des batteries des voitures électriques.

Recommandations :

Que le gouvernement fédéral instaure des crédits à la production des batteries afin d'équilibrer la situation et permettre aux entreprises de sa chaîne d'approvisionnement des batteries de demeurer compétitive.

Que le gouvernement fédéral assure une veille des subventions distribuées par le gouvernement américain, qu'il entretienne des discussions ouvertes sur cette question afin de tenter de rééquilibrer la situation pour son industrie et que les entreprises de valeur ajoutée s'installent près des ressources.

Les problèmes d'approvisionnement en semi-conducteurs ont des répercussions sur tous les secteurs de l'économie. En ce moment, la production des semi-conducteurs les plus avancés est concentrée en Chine, à Taiwan et en Corée du Sud.

Le Québec est un chef de file en photonique et en matière d'intelligence artificielle (IA). Le Québec ainsi que d'autres provinces au Canada est en mesure de relever le défi de la pénurie généralisée des semi-conducteurs. La demande de semi-conducteurs connaît une hausse exponentielle et en même temps, l'appétit de rapatrier la production sur le continent nord-américain est concret. Plusieurs investissements ont déjà été annoncés en Arizona aux États-Unis, en revanche, les grands constructeurs comme TSMC, Samsung Electronics, AMD, Qualcomm et Intel sont déjà établis au Canada.

Le gouvernement fédéral, sur le site du Ministère de l'Innovation, Sciences et des Technologies, a déjà identifié le créneau dans lequel il veut investir:

- **Capteurs et systèmes microélectromécaniques (MEMS)** : il s'agit de dispositifs à semi-conducteur ayant des propriétés de détection et de commande, comme des capteurs gyroscopiques pour manettes de jeux vidéo, des capteurs inertiels pour les automobiles et des micromiroirs pour les télécommunications.
- **Semi-conducteurs composés** : ils regroupent au moins 2 éléments (p. ex., nitrure de gallium et phosphore d'indium) et offrent des avantages en matière d'alimentation, de vitesse et de durabilité par rapport aux éléments de silicium du marché de masse. Ces puces perfectionnées sont essentielles à un large éventail de secteurs verticaux, de la défense aux technologies propres en passant par les télécommunications.
- **Conditionnement avancé** : il permet de placer plusieurs dispositifs à semi-conducteur dans un même emballage à l'aide d'une variété de techniques distinctes (p. ex., encapsulation sur tranche, intégration 2,5D et 3D, photonique), ce qui améliore la connectivité et réduit la consommation d'énergie.

Recommandation :

Que le gouvernement fédéral s'inspire de la stratégie de subventions et de crédits pour les entreprises de fabrication de semi-conducteurs, notamment aux États-Unis, qu'il stimule les investissements en R-D dans les centres d'innovation privé et public, et qu'il développe des outils financiers efficaces qui permettront aux entreprises de technologie de construire des technologies fondamentales liées à l'intelligence artificielle (IA), aux technologies propres, à l'Internet des objets (IdO).

LES MARCHÉS NUMÉRIQUES

À titre d'exemple de contrôleur d'accès dominant, il y a les services de l'entreprise Amazon. Cette dernière Amazon a mis en place des standards irréalistes en matière de livraison et les PME ont de la difficulté à concurrencer. Les ventes directes de Amazon ne font que 2 ou 3 % de profit. Elle pratique une concurrence essentiellement en transférant les profits de sa branche informatique Amazon Web Services. Amazon a créé l'impression que vendre en ligne, c'est moins cher qu'en personne. Selon un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), neuf entrepreneurs sur dix croient que la position dominante des géants du web est néfaste pour leurs affaires.

Source : <https://www.journaldemontreal.com/2021/06/19/enquete-amazon-fragilise-les-pme-et-ecrase-la-concurrence>

Le Canada n'est pas le seul pays où la position dominante du géant du web inquiète.

La codirectrice de l'Institute for Self-Reliance, Stacy Mitchell, juge qu'Amazon a un pouvoir semblable à celui d'un monopole, car elle « peut dicter les règles aux autres joueurs du marché en ligne ». « Ça place les autres compagnies devant un choix difficile. Soit elles continuent de vendre sur leur propre site, où il y a peu de trafic, soit elles vont sur Amazon », explique cette experte basée dans le Maine ayant réalisé plusieurs études sur la multinationale. Mais se joindre à Amazon n'est pas garant de succès à long terme. Vous donnez à votre compétiteur le plus féroce un regard interne sur votre entreprise. Il connaît vos meilleurs produits, vos coûts. Amazon peut se lever un matin, fermer votre compte et détruire votre gagne-pain. Et ils l'ont fait », dit-elle.

Au début de 2020, l'informaticien de Vancouver Tim Bray a claqué la porte d'Amazon. Il trouvait inacceptable que des employés inquiets pour leur santé en raison de la pandémie aient été mis à pied pour avoir dénoncé la situation. « C'est très difficile de compétitionner contre Google ou Amazon quand ils viennent dans votre secteur d'activité parce qu'ils ont énormément d'argent qui vient d'autres secteurs plus profitables de l'entreprise », dit-il. Selon lui, les gouvernements ne devraient pas laisser les grandes entreprises de technologie contrôler une part aussi importante de l'économie.

Certaines PME proposent de mutualiser des services et ils considèrent qu'ils sont plus forts s'ils se regroupent. Ainsi, à titre d'exemple, pour réduire leurs coûts et augmenter leur capacité d'inventaire, les librairies indépendantes du Québec ont créé un site web commun, leslibraires.ca, il y a neuf ans ce qui leur a permis d'être présents sur le web à bas coûts. Ils affirment également qu'en combinant leurs stocks, les quelque 100 librairies ont un plus grand inventaire que tous leurs concurrents au Québec.

Recommandation :

Les gouvernements ne devraient pas laisser les grandes entreprises de technologie contrôler une part aussi importante de l'économie, et qu'il examine notamment si, dans le cas d'Amazon, la branche des services nuagiques Amazon Web Services (AWS) pourrait être détachée afin de réduire la puissance des géants comme Amazon ou Google.